

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-185-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Jacques DE BUSSY, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Gaëlle CROISAT, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Patrice VERCHÈRE

---

**VIE DES ASSEMBLÉES**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2023

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de procès-verbal de la séance a été adressé à tous les membres de l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, adopté par délibération du Conseil communautaire du 19 novembre 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2023 ;

Le Conseil communautaire, lecture du rapport faite par Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

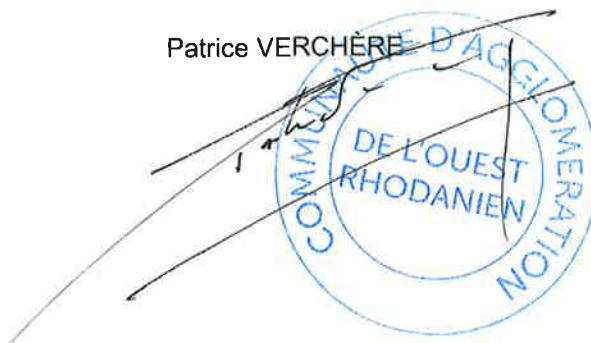
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-186-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Jacques DE BUSSY, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER)

Absents : 15

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Gaëlle CROISAT, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Patrice VERCHÈRE

---

**VIE DES ASSEMBLÉES**

**EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT - COMPTE RENDU**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a délégué au Président et au Bureau communautaire des attributions.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales stipule que le Président doit rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués, auprès de l'organe délibérant.

**N° DP 2023-009 du 24 février 2023** - Attribution de l'accord-cadre de lavage intérieur et extérieur de bacs de grande capacité pour la collecte à préhension latérale des déchets ménagers.

*Le Président décide :*

1/ de signer l'accord-cadre avec la société MINERIS PROPRETÉ - Les Creusets - CD 15 - route de Lançon - 13250 SAINT-CHAMAS.

L'accord-cadre avec un maximum annuel de 50 000,00 € HT donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ce montant sera identique pour les périodes de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 28 février 2024.

Il pourra être reconduit tacitement 3 fois pour une période de 12 mois.

Il arrivera automatiquement à expiration à l'issue des 3 périodes de reconduction, soit le 28 février 2026.

2/ d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

**N° DP 2023-010 du 28 février 2023** - Exploitation des déchèteries sur le territoire de la COR - avenant n° 5 au lot n° 1, avenant n° 2 au lot n° 2 et avenant n° 2 au lot n° 3.

*Le Président décide :*

1/ de signer l'avenant n° 5 au lot n° 1 avec la société ECOCYCLAGE afin de prolonger le marché jusqu'au 30 septembre 2023 inclus ;

2/ de signer l'avenant n° 2 au lot n° 2 avec la société ECOCYCLAGE afin de prolonger le marché jusqu'au 30 septembre 2023 inclus ;

3/ de signer l'avenant n° 2 au lot n° 3 avec la société TRIGENIUM afin de prolonger le marché jusqu'au 30 septembre 2023 inclus et d'acter des nouveaux prix unitaires suivants :

Prix COLLECTE + TRAITEMENT compris TGAP

N° de prix	Déchets	n° CAP	PRIX HT 2023 Compris TGAP
Prix 1	COLLECTE ET TRAITEMENT DES AÉROSOLS	SLC2210020026	1 765,90 € / tonne
Prix 2	COLLECTE ET TRAITEMENT DES PHYTOSANITAIRES LIQUIDES ET SOLIDES	SLC2210020031	1 765,58 € / tonne
Prix 3	COLLECTE ET TRAITEMENT DES PEINTURES & ASSIMILÉS	SLC2210020030	1 018,85 € / tonne
Prix 4	COLLECTE ET TRAITEMENT DES PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES ET SOLIDES DES LABORATOIRES	SLC2210020035	2 847,50 € / tonne
Prix 5	COLLECTE ET TRAITEMENT DES SOLVANTS NON HALOGÈNES	SLC2210020027	943,54 € / tonne
Prix 6	COLLECTE ET TRAITEMENT DES CLICHÉS RADIOGRAPHIQUES	SLC2210020037	629,89 € / tonne
Prix 7	COLLECTE ET TRAITEMENT DES COMBURANTS LIQUIDES ET SOLIDES	SLC2210020033	1 873,78 € / tonne
Prix 8	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ACIDES ET BASES MINÉRAUX LIQUIDES	SLC2210020024	1 386,92 € / tonne
Prix 9	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EMBALLAGES SOUILLÉS	SLC2210020029	997,64 € / tonne
Prix 10	COLLECTE ET TRAITEMENT DES FILTRES À HUILE & À GASOIL	SLC2210020038	985,97 € / tonne
TGAP 2023		13,51 €	

**N° DP 2023-011 du 21 mars 2023** - Attribution de l'accord-cadre de travaux d'assainissement sur le

territoire de la COR.

*Le Président décide :*

**1/** de signer les marchés suivants :

- Lot n° 1 « Secteur Amplepuis - Thizy » avec le groupement dont le mandataire est à la société SADE - Agence de Montagny sise « La Rama » - 42840 MONTAGNY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix.

L'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 1 000 000,00 € HT par période (soit 4 000 000,00 € HT sur la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises).

- Lot n° 2 « Secteur Tarare » avec le groupement dont le mandataire est la société SOGEA RHÔNE-ALPES sise 415 route des Grandes Terres - ZA Bellevue - 69610 SOUZY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix.

L'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 1 000 000,00 € HT par période (soit 4 000 000,00 € HT sur la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises).

- Lot n° 3 « Secteur Haute Vallée d'Azergues » avec le groupement dont le mandataire est la société SOGEA RHÔNE-ALPES sise 415 route des Grandes Terres - ZA Bellevue - 69610 SOUZY pour les montants indiqués dans le bordereau de prix.

L'accord-cadre est conclu sans minimum mais avec un maximum de 1 000 000,00 € HT par période (soit 4 000 000,00 € HT sur la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises).

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale allant de leurs dates de notification au 31 décembre 2023 reconductible tacitement trois fois pour une année.

**2/** d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

**N° DP 2023-012 du 21 mars 2023** - Retrait de la décision n° 2023-009 et à l'attribution de l'accord-cadre de lavage intérieur et extérieur de bacs de grande capacité pour la collecte à préhension latérale des déchets ménagers.

*Le Président décide :*

**1/** de retirer la décision du Président n° 2023-009 datée du 24 février 2023.

**2/** de signer l'accord-cadre avec la société MINERIS PROPRETÉ - Les Creusets - CD 15 - route de Lançon - 13250 SAINT-CHAMAS.

L'accord-cadre avec un maximum annuel de 50 000,00 € HT donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ce montant sera identique pour les périodes de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 28 février 2024.

Il pourra être reconduit tacitement 3 fois pour une période de 12 mois.

Il arrivera automatiquement à expiration à l'issue des 3 périodes de reconduction, soit le 28 février 2027.

**3/** d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

**N° DP 2023-013 du 23 mars 2023** - Liste des candidats admis en phase offre dans le cadre de la procédure avec négociation concernant le marché public d'exploitation-maintenance de 4 réseaux de chaleur bois énergie de la régie « COR Chaleur Bois ».

*Le Président décide :*

**1/** de retenir la candidature de la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES pour la phase offre.

2/ d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne continuation de la procédure.

**N° DP 2023-017 du 12 avril 2023** - Adhésion à l'association Intercommunalités de France (AdCF).

*Le Président décide :*

1/ de renouveler pour 2023 l'adhésion de l'association Intercommunalités de France (AdCF).

2/ de verser à cette dernière la somme de 5 703,61 € au titre de la cotisation 2023.

**N° DP 2023-020 du 04 mai 2023** - Organisation technique et artistique du festival estival des « Mardis du lac » au Lac des Sapins.

*Le Président décide :*

1/ de signer un marché passé en procédure adaptée avec la société SAFI PROD - 15 rue Juiverie - 69005 LYON pour un montant annuel de 44 000,00 € HT soit 46 420,00 € TTC.

Le festival se déroule sur quatre mardis répartis en juillet et août 2023 puis juillet et août 2024.

2/ d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

**N° DP 2023-022 du 12 mai 2023** - Attribution d'accords-cadres d'impression des documents de communication de la COR (3 lots).

*Le Président décide :*

1/ de conclure les accords-cadres pour l'impression des documents de communication de la COR avec les entreprises suivantes :

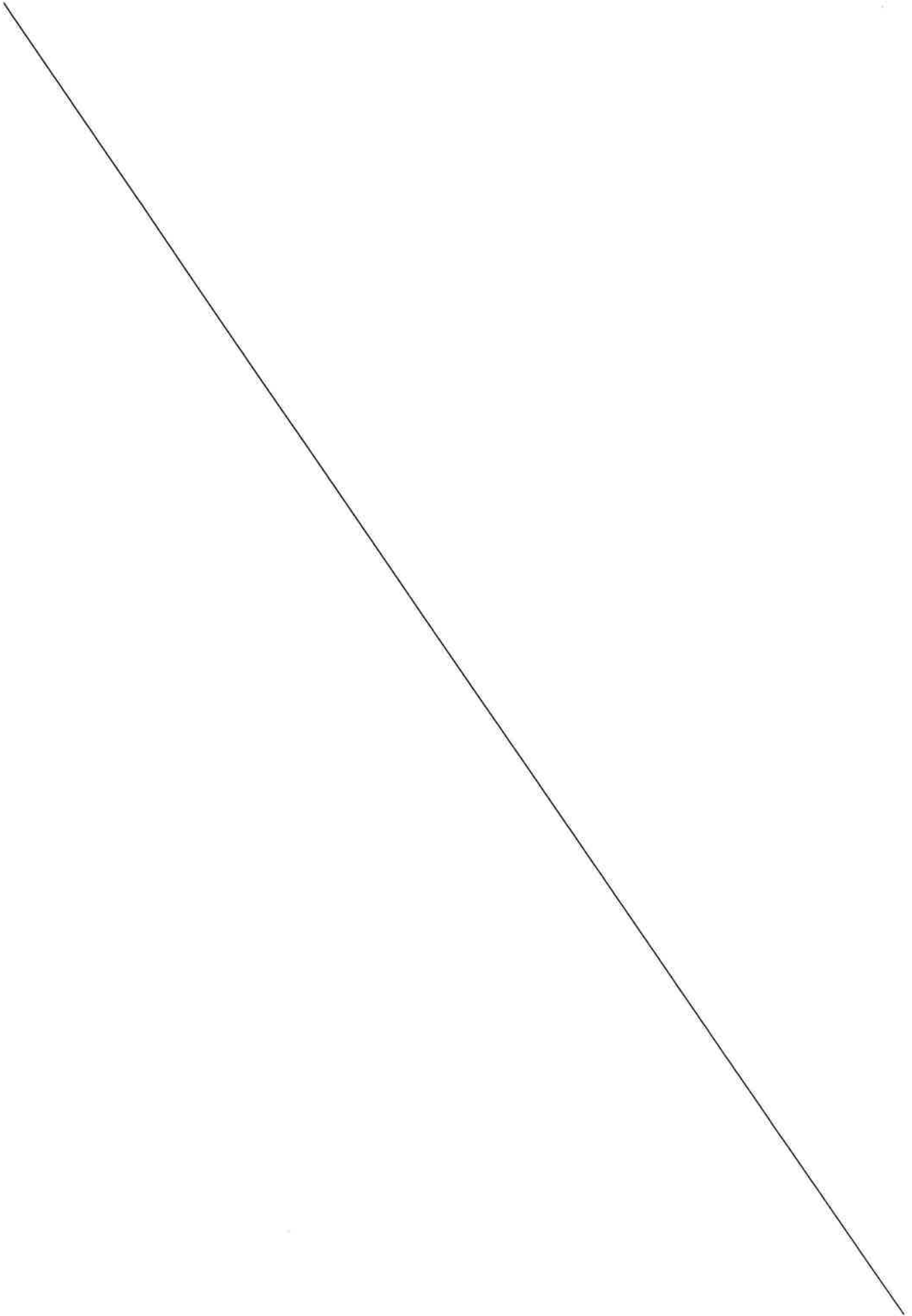
- Lot 1 - Affiches, flyers, cartes et carnets :
  - Imprimerie CUSIN - 278 chemin du Maniguet - BP 80154 - MEYRIE - 38302 BOURGOIN JALLIEU CEDEX
  - ALPHA SAS - 57 ZA La Boissonnette - 07340 PEAUGRES
  - RIOM OFF 7 - 80 avenue Jean Jaurès - 63200 MOZAC
  
- Lot 2 - Dépliants et brochures :
  - ALPHA SAS - 57 ZA La Boissonnette - 07340 PEAUGRES
  - IMPRIMERIE DES ARTS GRAPHIQUES - 98 rue des Labeurs - 42840 MONTAGNY
  - Imprimerie CUSIN - 278 chemin du Maniguet - BP 80154 - MEYRIE - 38302 BOURGOIN JALLIEU CEDEX
  
- Lot 3 - Autocollants, roll-up, bâches et panneaux :
  - PUBLIFIX INDUSTRIES SAS - 1 rue de l'Europe - Parc Euratlantique - 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
  - OXY SIGNALETIQUE / OXYGRAVURE - 518 avenue de Jouques - ZI Les Paluds II - 13685 AUBAGNE CEDEX
  - DUPLIGRAFIC SARL - 20 avenue Graham Bell - 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

pour les montants indiqués dans chacun des bordereaux de prix.

Les montants des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre et pour chaque période de reconduction sont définis comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Affiches, flyers, cartes et carnets	10 000,00 €
02	Dépliants et brochures	30 000,00 €
03	Autocollants, roll-up, bâches et panneaux	20 000,00 €







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-187-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Jacques DE BUSSY, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Daniël DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Gaëlle CROISAT, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Patrice VERCHÈRE

---

**VIE DES ASSEMBLÉES**

**EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 -  
COMPTE RENDU**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Information du Conseil communautaire : décisions du Bureau communautaire prises lors de sa réunion du 23 mars 2023.

n° COR 2023-079	Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 2 mars 2023
n° COR 2023-080	Cession par la Communauté de l'Ouest Rhodanien d'un atelier à l'entreprise BOST COACHING
n° COR 2023-081	Cession par la Communauté de l'Ouest Rhodanien de bureaux à l'entreprise ALL FRET
n° COR 2023-082	Cession par la Communauté de l'Ouest Rhodanien d'un atelier à l'entreprise LE RENDEZ-VOUS DES CYCLISTES
n° COR 2023-083	Cession par la Communauté de l'Ouest Rhodanien de deux bureaux à l'entreprise MY COURTAGE ASSURANCES
n° COR 2023-084	Cession par la Communauté de l'Ouest Rhodanien de deux bureaux à l'entreprise STUDIO 2 COMMUNICATION
n° COR 2023-085	Gestion de la zone humide Les Monneries - Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
n° COR 2023-086	Attribution d'une subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'un Contrat de chaleur renouvelable
n° COR 2023-087	Candidature au programme « Territoire engagé Transition écologique » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
n° COR 2023-088	Candidature à la programmation LEADER 2023-2027
n° COR 2023-089	Convention avec l'association Paragrêle 69
n° COR 2023-090	Connaissance des opportunités foncières agricoles sur le territoire communautaire - Convention avec la SAFER
n° COR 2023-091	Abrogation des délibérations relatives au règlement interne des marchés publics
n° COR 2023-092	Convention relative à la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel portant sur le déploiement d'un Espace numérique de travail pour les élèves des écoles de la Communauté de l'Ouest Rhodanien
n° COR 2023-093	Réhabilitation de l'Écomusée du Haut-Beaujolais sur le site de la manufacture de Thizy-les-Bourgs, sollicitation de la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux
n° COR 2023-094	Échange parcellaire
n° COR 2023-095	Approbation du projet d'établissement 2023-2028 de l'École de musique et de danse intercommunale
n° COR 2023-096	Programmation 2023
n° COR 2023-097	Approbation du protocole transactionnel avec les époux CHAMPAVIER
n° COR 2023-098	Instauration d'un coefficient de pollution pour le système d'assainissement de Tarare
n° COR 2023-099	Avenant de prolongation à la convention de reprise des cartons de la déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé par l'association Emmaüs
n° COR 2023-100	Site du Lac des Sapins - Lancement de six appels à concurrence pour l'exploitation de plusieurs activités pour la saison 2024
n° COR 2023-101	Attribution de subvention à la rénovation de l'habitat privé pour les ménages non éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat

- n° COR 2023-102 Accord collectif départemental d'attribution des logements sociaux
- n° COR 2023-103 Convention d'attribution avec le Département du Rhône pour les financements en ingénierie Petites villes de demain

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° COR 2020-087 du Conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation du Conseil au Bureau dans certaines matières ;

Considérant que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées, ainsi que le Bureau, par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

### DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de la communication du compte rendu des décisions du Bureau communautaire réuni le 23 mars 2023, énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération du 8 juin 2020.

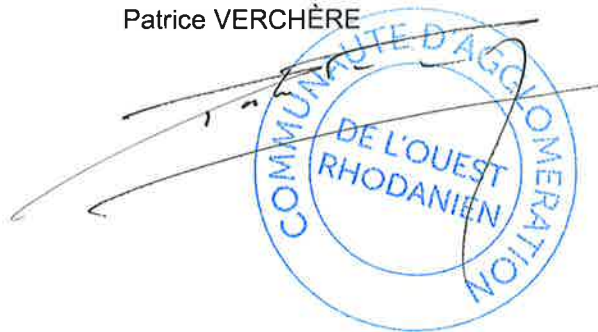
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

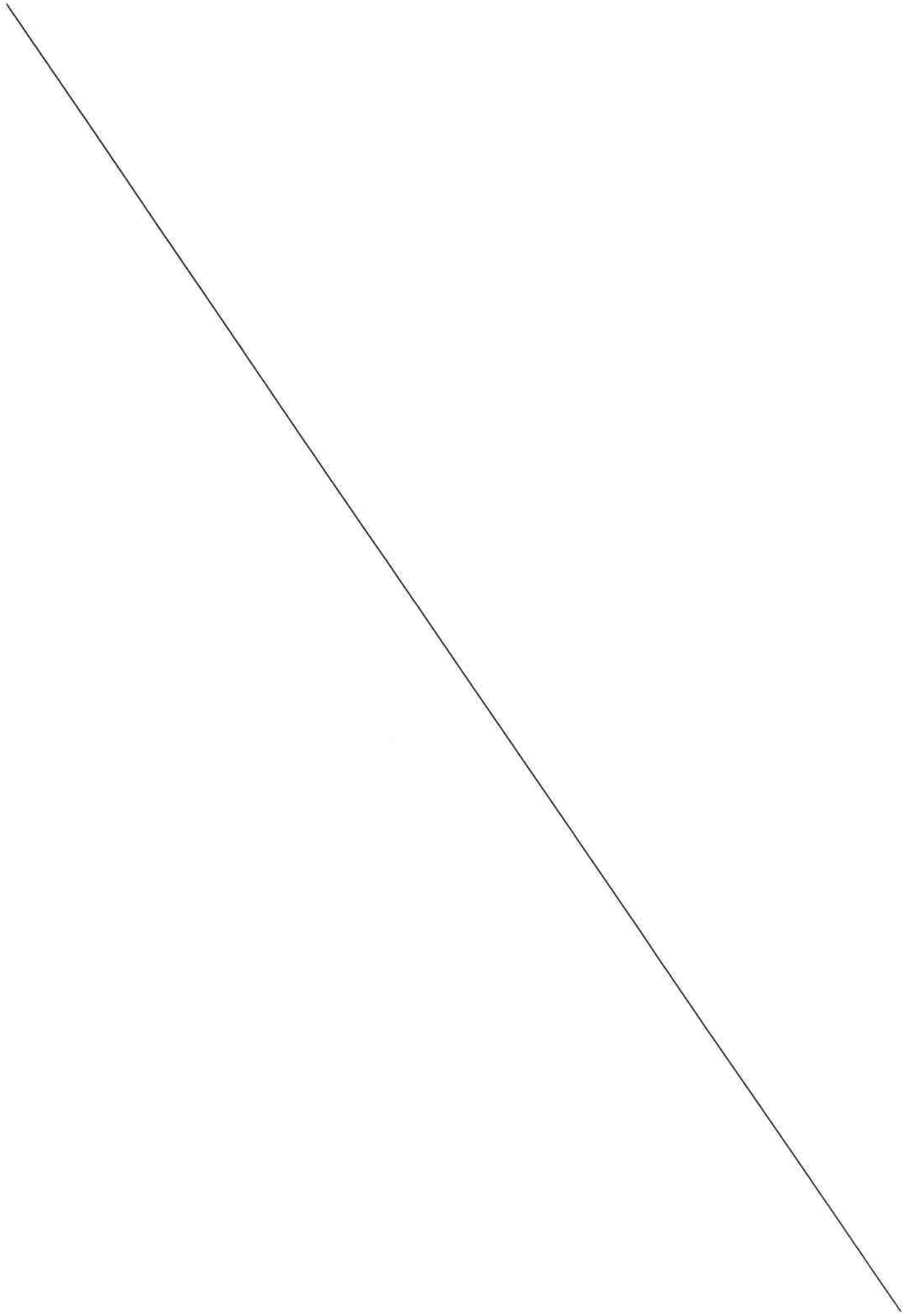
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-188-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Jean-Luc FRANÇOIS, Fabienne VOLAY.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Patrice VERCHÈRE

---

**VIE DES ASSEMBLÉES**

**EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 -  
COMPTE RENDU**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Information du Conseil communautaire : décisions du Bureau communautaire prises lors de sa réunion du 25 mai 2023.

n° COR 2023-136-BC	Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
n° COR 2023-137-BC	Approbation du protocole transactionnel relatif au marché public de conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une chaufferie bois et appoint, et de son réseau de chaleur, sur les communes de Thizy-les-Bourgs et Cours
n° COR 2023-138-BC	Approbation de la candidature de la Communauté de l'Ouest Rhodanien à l'Appel à projet "Patrimoine et numérique" lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
n° COR 2023-139-BC	Approbation du projet de financement au titre du contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME pour l'investissement relatif à la réalisation d'une chaufferie bois à l'Écomusée du Haut-Beaujolais
n° COR 2023-140-BC	Convention de partenariat entre la Communauté de l'Ouest Rhodanien et l'association L'Atelier pour l'optimisation de l'utilisation du matériel de fab lab
n° COR 2023-141-BC	Zone d'activités Vivy à Cours - Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain concernant la parcelle AB 46
n° COR 2023-142-BC	Aide à l'investissement immobilier des entreprises Attribution d'une subvention à l'entreprise CINCINNATI
n° COR 2023-143-BC	Aide à l'investissement immobilier des entreprises Subvention à l'entreprise LOISIRS HABITAT
n° COR 2023-144-BC	Déclinaison opérationnelle 2023 de la convention-cadre de partenariat établie avec la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne
n° COR 2023-145-BC	Convention avec l'éco-organisme Refashion en charge de la filière textile
n° COR 2023-146-BC	Utilisation des équipements de la Communauté de l'Ouest Rhodanien par l'entreprise Mineris
n° COR 2023-147-BC	Prolongation de l'opération collective sur la thématique des rejets non domestiques
n° COR 2023-148-BC	Signature d'une convention avec Amaury Sport Organisation pour l'organisation d'une étape du Critérium du Dauphiné au départ de Cours
n° COR 2023-149-BC	Adhésion de la Communauté de l'Ouest Rhodanien à l'Association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information
n° COR 2023-150-BC	Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain d'Amplepuis
n° COR 2023-151-BC	Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain de Tarare
n° COR 2023-152-BC	Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Thizy-les-Bourgs et Cours
n° COR 2023-153-BC	Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre du programme d'intérêt général de la Communauté de l'Ouest Rhodanien
n° COR 2023-154-BC	Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé pour les ménages non éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat
n° COR 2023-155-BC	Attribution d'aides aux travaux de ravalement des façades
n° COR 2023-156-BC	Travaux de voirie rue Christorée à Thizy-les-Bourgs : convention de financement
n° COR 2023-157-BC	Travaux de voirie rue des Remparts à Vindry-sur-Turdine : convention de financement
n° COR 2023-158-BC	Zone d'activités du Moulin à Cours : convention de servitude au bénéfice d'Enedis

- n° COR 2023-159-BC Convention de financement et délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux du parking de la piscine de Cours
- n° COR 2023-160-BC Cession de la parcelle AB313 à Saint-Vincent-de-Reins

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° COR 2020-087 du Conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation du Conseil au Bureau dans certaines matières ;

Considérant que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées, ainsi que le Bureau, par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de la communication du compte rendu des décisions du Bureau communautaire réuni le 25 mai 2023, énumérées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par délibération du 8 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

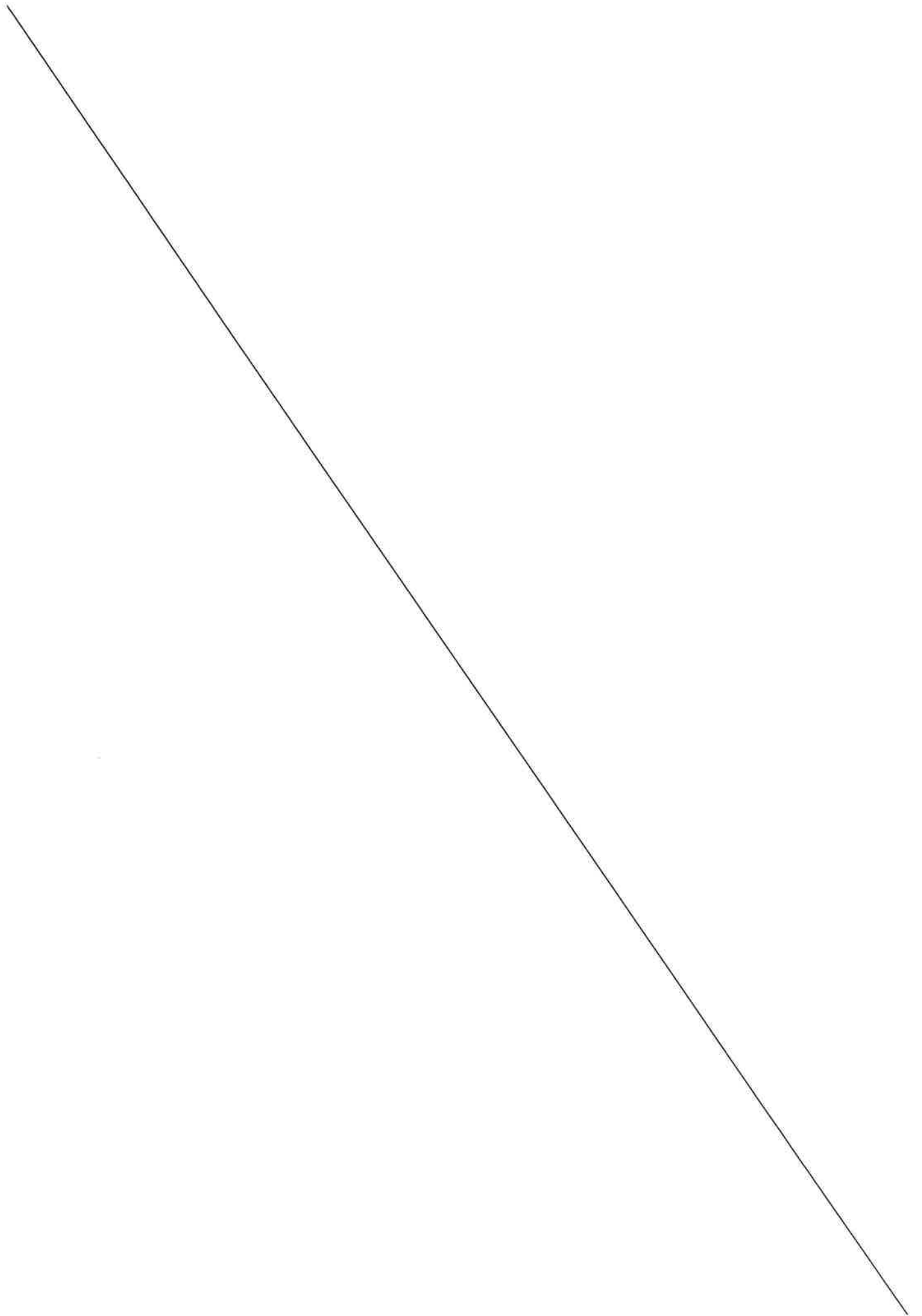
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-189-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Patrice VERCHÈRE

---

**VIE DES ASSEMBLÉES**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS THÉMATIQUES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Madame Marie-Françoise DUMONT ayant démissionné du conseil municipal de Saint-Marcel-l'Éclairé, il convient de la remplacer au sein de la commission thématique Eau-Assainissement de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2020-245 du 24 septembre 2020 relative à la constitution et composition des commissions thématiques intercommunales et désignation des membres ;

Vu la délibération n° 8 / 2023 du 9 mars 2023 du Conseil municipal de Saint-Marcel-l'Éclairé ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Patrice VERCHÈRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE PROCÉDER** au remplacement de Madame Marie-Françoise DUMONT, suppléante au sein de la commission Eau-Assainissement ;

**2 - DE DÉSIGNER** Monsieur Christian BEL suppléant au sein de la commission Eau-Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-190-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 42

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Fabienne VOLAY, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 13

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Bruno PEYLACHON

---

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES - FIN DU DISPOSITIF**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

En juin 2017, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises (AIIÉ). Ce dispositif visait à accompagner les entreprises dans leurs projets de développement sur le territoire.

Ce dispositif a permis d'accompagner 62 entreprises à ce jour pour un montant total consolidé de 3 147 689 € de subventions octroyées, soit en moyenne 50 769 € de subvention par entreprise.

Néanmoins, les visites faites suite aux investissements réalisés depuis 6 ans et le diagnostic des besoins des entreprises réalisé dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises (SAE) ont démontré que :

- l'effet levier de l'aide de la COR n'était pas systématique, malgré le bonus « performance énergétique » mis en place en 2021 ;
- les attentes des entreprises ne sont plus centrées sur de l'aide à l'immobilier, mais plutôt sur des accompagnements à la transition écologique, énergétique et foncière.

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1511-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2017-2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° COR 2017-184 du 29 juin 2017 approuvant la création d'une aide à l'investissement immobilier des entreprises et le règlement d'attribution ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° COR 2018-202 du 14 juin 2018, COR 2019-317 du 26 septembre 2019, COR 2020-223 du 23 juillet 2020, COR 2021-288 du 23 septembre 2021 et COR 2022-097 du 24 mars 2022 approuvant les modifications du règlement d'attribution de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Bruno PEYLACHON, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE METTRE FIN** au dispositif d'aide à l'immobilier des entreprises à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et ce étant précisé que les entreprises, par le biais des clubs d'entreprises, ont été informées de cette proposition ;

**2 - D'ABROGER** la délibération n° COR 2017-184 du 29 juin 2017 et ses délibérations modificatives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**3 - D'INSTRUIRE** les demandes reçues par la COR avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 dans la mesure du budget disponible.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-191-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Principal présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Principal	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-1 341 654,73		-799 040,40	-2 140 695,13
Fonctionnement	4 581 753,06	1 364 390,46	1 157 472,37	4 374 834,97
<b>TOTAL</b>	<b>3 240 098,33</b>	<b>1 364 390,46</b>	<b>358 431,97</b>	<b>2 234 139,84</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Principal ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Principal, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Principal, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

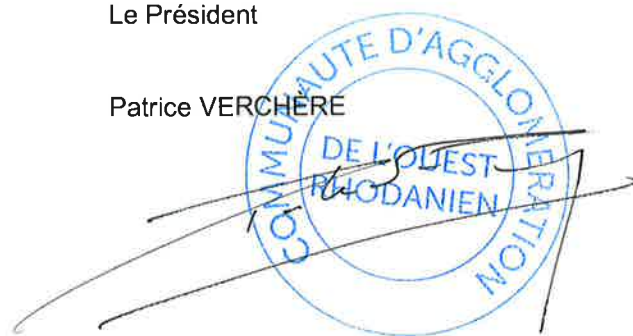
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-192-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**APPROBATION DU COMPTE DU GESTION 2022 DU BUDGET DÉCHETS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Déchets présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Déchets	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	54 467,85		332 174,38	386 642,23
Fonctionnement	547 627,00	0,00	-392 421,33	155 205,67
TOTAL	602 094,85	0,00	-60 246,95	541 847,90

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Déchets ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Déchets, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Déchets, tel que présenté en séance.

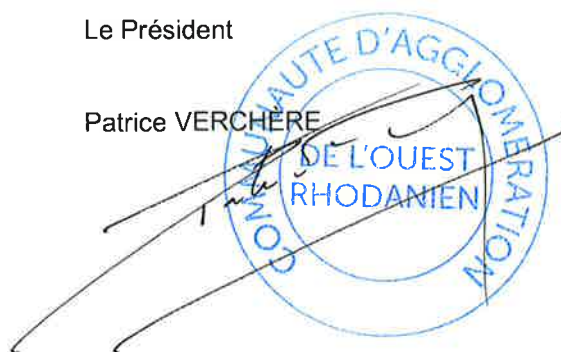
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-193-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Assainissement présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	949 511,13		128 301,22	1 077 812,35
Fonctionnement	1 204 571,91	0,00	781 306,02	1 985 877,93
TOTAL	2 154 083,04	0,00	909 607,24	3 063 690,28

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Assainissement ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Assainissement, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Assainissement, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-194-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Alain DEQUEVAUVILLER, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ABATTOIR**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Abattoir présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-195-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET LOISIRS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Loisirs présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Loisirs	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	240 158,02	0,00	-193 202,06	46 955,96
TOTAL	240 158,02	0,00	-193 202,06	46 955,96

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Loisirs ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Loisirs, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Loisirs, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-196-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ÉCONOMIE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Économie présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Économie	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	270 534,59		-1 142 741,40	-872 206,81
Fonctionnement	132 208,63	0,00	-72 499,98	59 708,65
TOTAL	402 743,22	0,00	-1 215 241,38	-812 498,16

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Économie ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Économie, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Économie, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

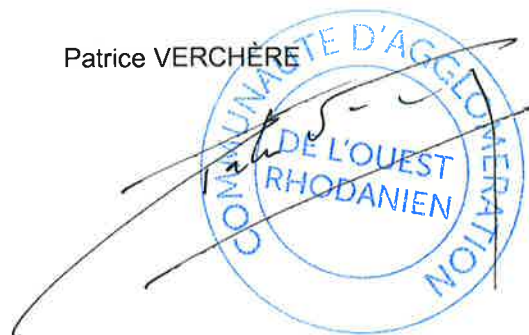
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-197-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ZONES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Zones présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Zones	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-218 790,37		0,00	-218 790,37
Fonctionnement	-568 948,47	0,00	300 000,00	-268 948,47
TOTAL	-787 738,84	0,00	300 000,00	-487 738,84

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Zones ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Zones, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Zones, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-198-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Assainissement non collectif présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Assainissement non collectif	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	92 846,52		0,00	92 846,52
Fonctionnement	3 474,00	0,00	1 283,28	4 757,28
TOTAL	96 320,52	0,00	1 283,28	97 603,80

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Assainissement non collectif ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Assainissement non collectif, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Assainissement non collectif, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

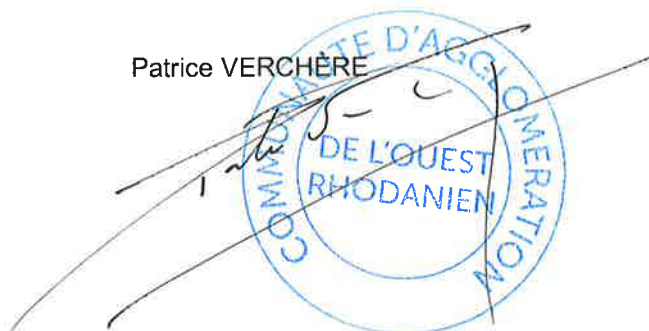
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-199-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Office de tourisme présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Office de tourisme	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	25 236,93	0,00	23 490,25	48 727,18
TOTAL	25 236,93	0,00	23 490,25	48 727,18

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Office de tourisme ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Office de tourisme, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Office de tourisme, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

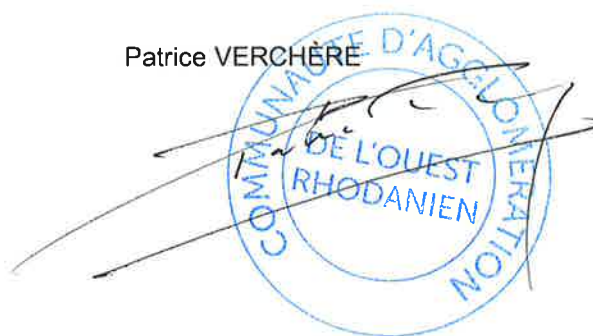
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-200-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ÉNERGIES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Énergies présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Énergies	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-1 149 365,24		303 207,08	-846 158,16
Fonctionnement	121 015,65	0,00	274 345,29	395 360,94
TOTAL	-1 028 349,59	0,00	577 552,37	-450 797,22

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Énergies ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Énergies, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Énergies, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-201-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET EAU POTABLE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte de gestion du budget Eau potable présenté ci-après est conforme aux comptes 2022 établis par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Budget Eau potable	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	155 181,13		-400 879,69	-245 698,56
Fonctionnement	326 478,37	29 589,28	182 847,02	479 736,11
TOTAL	481 659,50	29 589,28	-218 032,67	234 037,55

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pour l'exercice 2022 et notamment le budget Eau potable ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Considérant que le compte de gestion comprend le bilan comptable et le compte de résultat de la COR en reprenant, notamment, l'exécution du budget, la situation de la comptabilité générale et la situation des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE DÉCLARER** le compte de gestion 2022 du budget Eau potable, tel que présenté en séance, conforme au compte administratif 2022 de ce même budget ;

**2 - D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget Eau potable, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

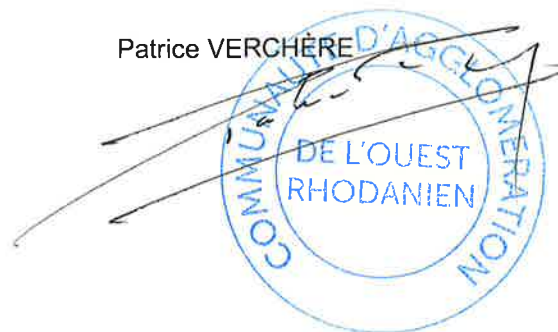
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-202-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Principal, l'exécution et les résultats suivants :

	CHAPITRE	Total budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	7 081 238,00	6 551 800,19	93%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 485 563,53	5 484 695,26	100%
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	6 215 174,00	6 213 818,99	100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 633 634,64	6 874 889,72	90%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>26 415 610,17</b>	<b>25 125 204,16</b>	<b>95%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	212 000,00	194 840,10	92%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,00	3 457,64	77%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	10 000,00	0,00	0%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 642 110,17</b>	<b>25 323 501,90</b>	<b>95%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 335 630,36	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 201 520,07	2 290 116,14	104%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 179 260,60</b>	<b>27 613 618,04</b>	<b>86%</b>
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	139 450,00	158 233,69	113%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 049 711,00	630 645,02	60%
73	IMPÔTS ET TAXES	16 183 786,00	16 305 846,00	101%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 415 151,00	11 409 125,71	100%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 000,00	52 330,93	109%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>28 836 098,00</b>	<b>28 556 181,35</b>	<b>99%</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	64,02	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 800,00	44 845,97	2491%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 837 898,00</b>	<b>28 601 091,34</b>	<b>99%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	124 000,00	169 999,07	137%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	3 217 362,60	3 217 362,60	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 179 260,60</b>	<b>31 988 453,01</b>	<b>99%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 157 472,37</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>4 374 834,97</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Total budgété	Total réalisé	Taux de réalisation
0032	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	18 040,00	8 040,00	45%
0038	CENTRE NAUTIQUE	121 646,40	78 799,35	65%
05006	INFORMATIQUE MULTIMÉDIA	255 610,00	104 352,69	41%
09002	TOURISME 2009	194 390,00	105 364,40	54%
09003	DÉVELOPPEMENT DURABLE	2 333 246,24	77 071,45	3%
12002	TRAV. VOIRIE	1 785 641,56	1 629 465,33	91%
12003	EAUX PLUVIALES	302 600,40	138 289,70	46%
122	SIÈGE COR	185 403,86	69 202,39	37%
150012	TRANSPORTS	91 700,00	36 258,90	40%
150022	CULTURE	101 147,69	30 439,68	30%
150026	AMÉNAGEMENT URBAIN ILOT JAURÈS	100 000,00	0,00	0%
190001	FONDS DE CONCOURS	105 105,00	46 522,00	44%
190008	RÉNOVATION HABITAT INSALUBRE	5 304,00	40,80	1%
200001	RÉFECTION PISCINE COURS	1 700 000,00	910 807,74	54%
200002	RÉFECTION PISCINE AMPLEPUI	54 000,00	4 266,00	8%

200003	MÉTHANISATION	0,00	0,00	
200005	AGRANDISSEMENT DU PARKING PISCINE COURS	118 508,02	17 391,64	15%
20220106	DÉMOLITION LOGEMENTS SOCIAUX BAILLEURS	50 000,00	0,00	0%
20220107	COUR ROYALE	400 000,00	169 928,65	42%
204	SUBV. ÉQUIPEMENTS VERSÉES POUR L'HABITAT	245 754,00	161 842,64	66%
210101	SUBVENTIONS HABITANTS FACADES	122 105,10	24 856,50	20%
210102	SUBVENTIONS HABITANTS NON ANAH	419 747,00	199 217,00	47%
210103	SUBVENTIONS HABITANTS OPAH AMPLEPUIS	170 420,00	87 578,69	51%
210104	SUBVENTIONS HABITANTS OPAH TARARE	308 909,00	19 563,20	6%
210105	SUBVENTIONS HABITANTS OPAH THIZY COURS	184 104,00	75 051,06	41%
210106	SUBVENTIONS HABITANTS PIG	855 931,88	348 142,84	41%
210107	ORI PÊCHERIE	912,00	0,00	0%
210108	ORI THIZY	69 632,00	48 684,00	70%
210110	RÉFECTION PISTE ATHLÉTISME TRAVAUX RÉFECTION CHAUSSÉES ET OUVRAGES D'ART	120 000,00	120 000,00	100%
210113	AMÉNAGEMENTS CONFORT ST JACQUES DE COMPOSTELLE	47 717,94	44 974,95	94%
210121	DÉPLOIEMENT BORNES TACTILES TARARE LAMURE	5 131,97	5 131,97	100%
210122	RÉALISATION DU CHEMINEMENT DOUX JOUX TARARE	15 138,00	13 458,00	89%
210125	VILLAGE DES CABANES	213 441,00	16 551,60	8%
210127	MATÉRIEL HSCT	777 999,60	147 282,67	19%
210129	MATÉRIEL PISCINE ET FORME AQUAVAL	10 000,00	9 078,30	91%
210130	INVESTISSEMENT TECHNIQUE POUR AQUAVAL	4 733,65	4 733,65	100%
210131	PASSERELLE GARE TRAVAUX PRÉSERVATION DES BATIMENTS DE L'ÉCOMUSÉE	5 452,20	5 452,20	100%
210135	AMÉNAGEMENTS ANTENNE CUBLIZE	544 105,20	353 209,20	65%
210136	SÉCURISATION ET RÉNOVATION EMDI THIZY	77 503,63	27 066,83	35%
210138	MISE EN CONFORMITÉ LICENCES	3 988,54	3 988,40	100%
210140	LOGICIEL BERGER LEVRAULT	30 040,61	2 221,47	7%
210142	MATÉRIELS ÉCOLES	49 248,52	49 248,52	100%
210145	SCINDER LAN MAIRIES	15 661,56	6 054,00	39%
210146	REMPACEMENT TÉLÉPHONES	10 364,32	8 038,62	78%
210147	RENOUVELLEMENT MATÉRIEL	50 793,60	14 793,60	29%
210149	RÉSEAUX EAU PLUVIALES	34 353,60	34 353,60	100%
210150	RÉHABILITATION ÉCOMUSÉE A LA MANUFACTURE	3 872,40	3 872,40	100%
210155	RENOUVELLEMENT DU PARC INSTRUMENTAL COMMUNICATION SITE INTERNET ET MATÉRIEL AGENCEMENT	44 308,66	40 180,96	91%
210158	MATÉRIEL INFO ÉCOLES PLAN DE RELANCE	510 000,00	329 065,13	65%
210159	COUR ROYALE	3 837,99	3 837,99	100%
210163	FONDS DE CONCOURS	46 927,65	16 430,33	35%
210164	DÉMATERIALIZATION ADS	334 361,09	326 089,30	98%
210167	TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION	11 901,84	0,00	0%
210168	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES PARTICIPATIONS, CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICI.	700 000,00	247 852,17	35%
210169	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	38 621,40	38 326,80	99%
204	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	35 500,00	35 201,20	99%
26	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0,00	0,00	
27	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	
10	DÉPENSES IMPRÉVUES	541 830,00	535 478,03	99%
16	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
45	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	0%
020	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 009 363,12	6 262 469,31	45%
041		1 489 616,53	1 474 747,73	99%
040		124 000,00	169 999,07	137%

001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 341 654,73	1 341 654,73	100%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 641 964,38</b>	<b>9 819 550,07</b>	<b>56%</b>
05006	INFORMATIQUE MULTIMÉDIA	50 000,00	0,00	0%
09002	TOURISME 2009	38 353,00	3 705,00	10%
09003	DÉVELOPPEMENT DURABLE	2 000 000,00	262 078,62	13%
12003	EAUX PLUVIALES	75 800,00	0,00	0%
150022	CULTURE	25 000,00	6 624,00	26%
150026	AMÉNAGEMENT URBAIN ILOT JAURÈS	374 587,00	337 639,44	90%
190008	RÉNOVATION HABITAT INSALUBRE	40 250,00	9 555,00	24%
190012	TÉLÉMEDECINE	19 920,00	0,00	0%
200001	RÉFECTION PISCINE COURS	796 670,00	424 194,59	53%
200002	RÉFECTION PISCINE AMPLEPUIS	37 050,00	0,00	0%
200003	MÉTHANISATION	34 883,63	0,00	0%
210107	ORI PÊCHERIE	20 000,00	0,00	0%
210108	ORI THIZY	124 050,00	0,00	0%
210113	TRAVAUX RÉFECTION CHAUSSÉES ET OUVRAGES D'ART	30 000,00	15 000,00	50%
210114	CONFORTEMENT OUVRAGE TURDINE	450 000,00	75 000,00	17%
210116	COVOITURAGE DYNAMIQUE	10 680,00	0,00	0%
210125	RÉALISATION DU CHEMINEMENT DOUX JOUX TARARE	28 819,00	0,00	0%
210127	VILLAGE DES CABANES	185 000,00	34 500,00	19%
210135	PASSERELLE GARE	500 000,00	318 160,00	64%
210146	MATÉRIELS ÉCOLES	228 793,20	68 637,96	30%
210155	RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	0,00	75 770,77	
210158	RÉHABILITATION ÉCOMUSÉE A LA MANUFACTURE	1 866 817,00	284 802,00	15%
210167	COUR ROYALE	358 966,00	0,00	0%
210169	DÉMATERIALISATION ADS	0,00	15 600,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>7 295 638,83</b>	<b>1 931 267,38</b>	<b>26%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 708 526,73	1 982 453,69	73%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00	0,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	0,00	
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	611 031,86	270,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 615 197,42</b>	<b>3 913 991,07</b>	<b>37%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 335 630,36	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 201 520,07	2 290 116,14	104%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 489 616,53	1 474 747,73	99%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 641 964,38</b>	<b>7 678 854,94</b>	<b>44%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-799 040,40</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-2 140 695,13</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	28 771 090,41
-	Dépenses (B)	27 613 618,04
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>1 157 472,37</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	3 217 362,60
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>4 374 834,97</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	7 678 854,94

	Dépenses (G)	8 477 895,34
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>-799 040,40</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	-1 341 654,73
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>-2 140 695,13</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	5 256 855,85
	Dépenses (L)	4 031 116,44
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>1 225 739,41</b>
	<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>	<b>3 459 879,25</b>

Vu le compte de gestion 2022 du budget Principal présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 48                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Principal, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

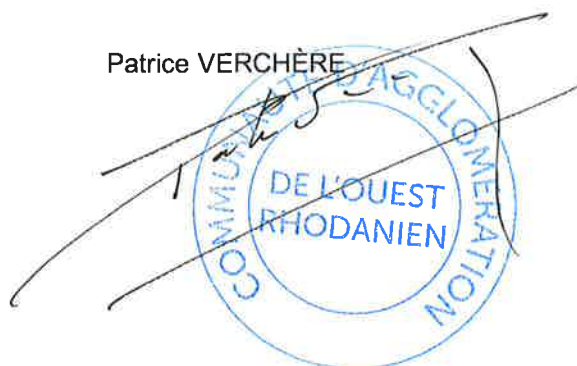
Ampliation à :

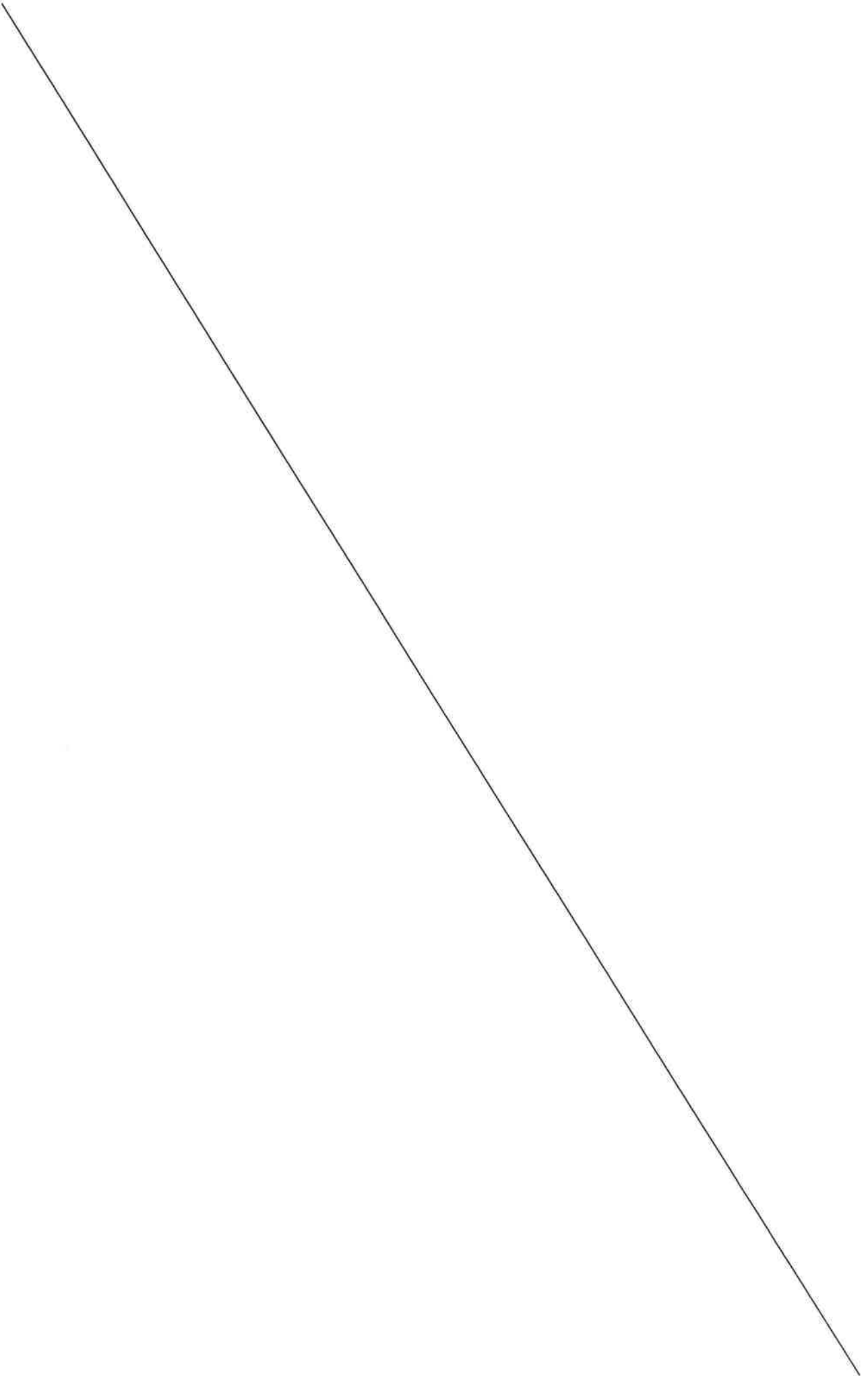
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-203-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET DÉCHETS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Déchets, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	5 225 200,00	4 951 518,10	95%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	869 999,34	849 873,60	98%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 709,60	33 961,65	93%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>6 131 908,94</b>	<b>5 835 353,35</b>	<b>95%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	14 000,00	9 889,32	71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 500,00	23 993,00	76%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	41 386,40	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 218 795,34</b>	<b>5 869 235,67</b>	<b>94%</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 610,67	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	576 000,00	571 398,94	99%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 816 406,01</b>	<b>6 440 634,61</b>	<b>94%</b>
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	42 197,67	44 400,08	105%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	725 000,00	838 089,22	116%
73	IMPÔTS ET TAXES	4 364 420,00	4 391 627,00	101%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	645 000,00	728 149,09	113%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	449 440,34	1,24	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>6 226 058,01</b>	<b>6 002 266,63</b>	<b>96%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 226,45	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 226 058,01</b>	<b>6 005 493,08</b>	<b>96%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 721,00	42 720,20	100%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	547 627,00	547 627,00	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 816 406,01</b>	<b>6 595 840,28</b>	<b>97%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-392 421,33</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>155 205,67</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
07001	INVESTISSEMENT OM	115 000,00	34 814,92	30%
08001	TRAVAUX DÉCHETTERIE	197 551,04	6 161,28	3%
151	ACQUISITIONS DE BACS OM	191 000,00	44 354,04	23%
210202	CONTAINERS D'APPORT VOLONTAIRE	33 488,28	33 488,20	100%
210204	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE	4 864,20	4 864,20	100%
210205	MATÉRIEL POUR L'ATELIER	1 428,00	1 428,00	100%
220206	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'EX CET	100 000,00	0,00	0%
220207	EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS GARAGE OM	50 000,00	27 078,00	54%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>693 331,52</b>	<b>152 188,64</b>	<b>22%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	65 000,00	62 909,80	97%
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	52 137,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>810 468,52</b>	<b>215 098,44</b>	<b>27%</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 721,00	42 720,20	100%

041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	24 543,00	49%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>903 189,52</b>	<b>282 361,64</b>	<b>31%</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	110 000,00	18 594,08	17%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	88 855,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>198 855,00</b>	<b>18 594,08</b>	<b>9%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 610,67	0,00	0%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 256,00	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	576 000,00	571 398,94	99%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	24 543,00	49%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	54 467,85	54 467,85	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>903 189,52</b>	<b>669 003,87</b>	<b>74%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>332 174,38</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>386 642,23</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	6 048 213,28
-	Dépenses (B)	6 440 634,61
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>-392 421,33</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	547 627,00
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>155 205,67</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	614 536,02
-	Dépenses (G)	282 361,64
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>332 174,38</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	54 467,85
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>386 642,23</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	42 000,00
-	Dépenses (L)	295 161,11
<b>=</b>	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>-253 161,11</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>288 686,79</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Déchets ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Déchets présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Déchets, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-204-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Assainissement, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	235 970,00	202 744,76	86%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	235 391,74	205 414,31	87%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 777,00	115 251,39	95%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>592 138,74</b>	<b>523 410,46</b>	<b>88%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	600 000,00	558 043,57	93%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 000,00	33 000,00	100%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	12 058,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 237 196,74</b>	<b>1 114 454,03</b>	<b>90%</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 190 405,17	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 965 000,00	1 822 510,26	93%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 392 601,91</b>	<b>2 936 964,29</b>	<b>67%</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 150,00	14 833,89	1290%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 400 000,00	3 181 900,73	133%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	83 000,00	111 863,94	135%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000,00	41 277,75	106%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>2 523 150,00</b>	<b>3 349 876,31</b>	<b>133%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 523 150,00</b>	<b>3 349 876,31</b>	<b>133%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	664 880,00	368 394,00	55%
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 204 571,91	1 204 571,91	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 392 601,91</b>	<b>4 922 842,22</b>	<b>112%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>781 306,02</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>1 985 877,93</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
03008	STEP	1 062 000,00	0,00	0%
150001	REHABILITATION RESEAUX DIVERS	995 461,90	355 258,23	36%
150002	ETUDE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	163 838,40	7 521,80	5%
150004	REHABILITATION STEP MARNAND	3 546,00	0,00	0%
150005	REHABILITATION STEP LES SAUVAGES	144 000,00	0,00	0%
150027	MISE EN CONFORMITE SYSTEME COLLECTE ARTHAUDS	300 000,00	0,00	0%
150028	EQUIPT OUVRAGE POUR DIAGNOSTIC PERMANENT	117 020,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>2 785 866,30</b>	<b>362 780,03</b>	<b>13%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	1 100 000,00	1 089 562,10	99%
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	170 000,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 055 866,30</b>	<b>1 452 342,13</b>	<b>36%</b>

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	664 880,00	368 394,00	55%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	23 773,70	48%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 770 746,30</b>	<b>1 844 509,83</b>	<b>39%</b>
03008	STEP	66 000,00	0,00	0%
150001	RÉHABILITATION RÉSEAUX DIVERS	0,00	4 471,80	
150002	ÉTUDE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	18 620,00	13 674,00	73%
150005	RÉHABILITATION STEP LES SAUVAGES	384 135,00	0,00	0%
150028	ÉQUIP OUVRAGE POUR DIAGNOSTIC PERMANENT	97 075,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>565 830,00</b>	<b>18 145,80</b>	<b>3%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	84 607,59	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	50 000,00	23 773,70	48%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>615 830,00</b>	<b>126 527,09</b>	<b>21%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 190 405,17	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 965 000,00	1 822 510,26	93%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	23 773,70	48%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	949 511,13	949 511,13	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 770 746,30</b>	<b>2 922 322,18</b>	<b>61%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>128 301,22</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>1 077 812,35</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	3 718 270,31
-	Dépenses (B)	2 936 964,29
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>781 306,02</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	1 204 571,91
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>1 985 877,93</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	1 972 811,05
-	Dépenses (G)	1 844 509,83
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>128 301,22</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	949 511,13
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>1 077 812,35</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	324 725,59
<b>=</b>	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>-324 725,59</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>2 738 964,69</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Assainissement ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Assainissement présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Assainissement, tel que présenté en séance.

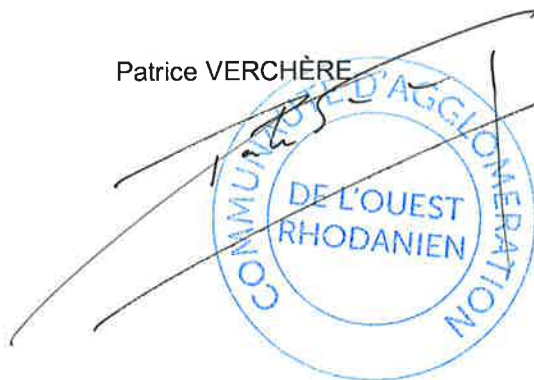
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-205-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ABATTOIR**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Abattoir, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	46 050,00	35 707,11	78%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>46 050,00</b>	<b>35 707,11</b>	<b>78%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 000,00	3 117,24	78%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 050,00</b>	<b>38 824,35</b>	<b>78%</b>
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 403,86	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 000,00	122 742,34	98%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 453,86</b>	<b>161 566,69</b>	<b>88%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	154 000,00	178 933,93	116%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3 292,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>154 000,00</b>	<b>182 225,93</b>	<b>118%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	1 386,12	69%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	27 453,86	27 453,86	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 453,86</b>	<b>211 065,91</b>	<b>115%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>22 045,36</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>49 499,22</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
210401	RÉNOVATION DE L'ABATTOIR DE ST ROMAIN DE POPEY	683 000,00	316 792,76	46%
210402	ATELIER DE DÉCOUPE	630 000,00	7 315,38	1%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>1 313 000,00</b>	<b>324 108,14</b>	<b>25%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	31 000,00	30 988,18	100%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	
020	DÉPENSES IMPRÉVUES			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 344 000,00</b>	<b>355 096,32</b>	<b>26%</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	1 386,12	69%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 346 000,00</b>	<b>356 482,44</b>	<b>26%</b>
210401	RÉNOVATION DE L'ABATTOIR DE ST ROMAIN DE POPEY	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	117 273,83	32 730,17	28%

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>117 273,83</b>	<b>32 730,17</b>	<b>28%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 403,86	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	125 000,00	122 742,34	98%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 095 322,31	1 095 322,31	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 346 000,00</b>	<b>1 250 794,82</b>	<b>93%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-201 009,93</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>894 312,38</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	183 612,05
-	Dépenses (B)	161 566,69
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>22 045,36</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	27 453,86
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>49 499,22</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	155 472,51
-	Dépenses (G)	356 482,44
<b>=</b>	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>-201 009,93</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	1 095 322,31
<b>=</b>	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>894 312,38</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	861 620,00
-	Dépenses (L)	0,00
<b>=</b>	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>861 620,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>1 805 431,60</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Abattoir ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Abattoir présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Abattoir, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-206-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET LOISIRS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Loisirs, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 275 090,00	1 225 790,00	96%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 240 900,00	1 228 710,41	99%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 000,00	29 597,17	78%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>2 553 990,00</b>	<b>2 484 097,58</b>	<b>97%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	6 228,22	52%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	150 000,00	150 000,00	100%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	29 653,47	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 745 643,47</b>	<b>2 640 325,80</b>	<b>96%</b>
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 745 643,47</b>	<b>2 640 325,80</b>	<b>96%</b>
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	27 000,00	31 162,77	115%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	819 250,00	1 024 910,39	125%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 000,00	23 090,54	115%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 635 735,45	1 364 448,26	83%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>2 501 985,45</b>	<b>2 443 611,96</b>	<b>98%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00	3 511,78	100%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 505 485,45</b>	<b>2 447 123,74</b>	<b>98%</b>
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	240 158,02	240 158,02	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 745 643,47</b>	<b>2 687 281,76</b>	<b>98%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-193 202,06</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>46 955,96</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	2 447 123,74
-	Dépenses (B)	2 640 325,80
<b>= Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>-193 202,06</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	240 158,02
<b>= Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>46 955,96</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
-	Dépenses (G)	0,00
<b>= Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>0,00</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	0,00
<b>= Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	0,00
<b>= Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>46 955,96</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Loisirs ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Loisirs présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Loisirs, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

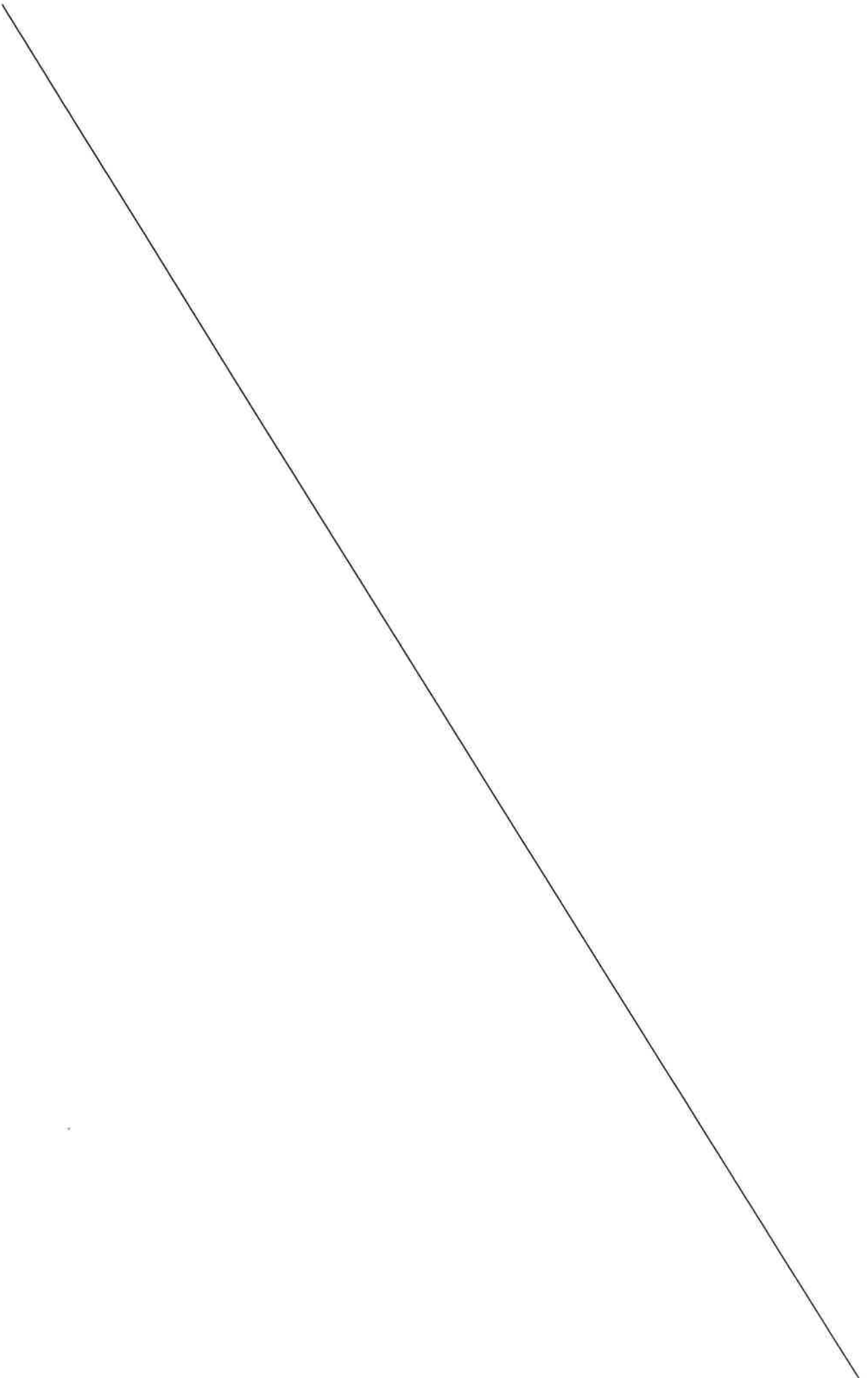
Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-207-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ÉCONOMIE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Économie, l'exécution et les résultats suivants :

## Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	640 460,00	501 153,60	78%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	295 707,00	291 240,48	98%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	662 632,34	662 261,51	100%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>1 598 799,34</b>	<b>1 454 655,59</b>	<b>91%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	212 000,00	203 433,54	96%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 829 440,00	1 829 169,65	100%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 640 239,34</b>	<b>3 487 258,78</b>	<b>96%</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 015,33	0,00	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 625 800,00	4 874 741,21	134%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 303 054,67</b>	<b>8 361 999,99</b>	<b>115%</b>
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	5 110,00	6 144,54	120%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	153 090,00	134 868,05	88%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 430,00	112 464,56	157%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 828 581,54	2 700 553,77	95%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>3 058 211,54</b>	<b>2 954 030,92</b>	<b>97%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 357 334,50	1 980 426,00	146%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 415 546,04</b>	<b>4 934 456,92</b>	<b>112%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 755 300,00	3 355 043,09	122%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	132 208,63	132 208,63	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 303 054,67</b>	<b>8 421 708,64</b>	<b>115%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-72 499,98</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>59 708,65</b>	

## Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
118	LA BOBINE LAMURE	136 414,00	87 797,82	64%
133	ZONES ACTIVITÉS	448 788,00	370 291,75	83%
150009	AMENAGEMENT ZA BASSE CROISSETTE	408 102,77	408 102,75	100%
150020	AMENAGEMENT QUARTIERS GARES	130 595,12	127 361,22	98%
150023	EPORE TARARE OUEST	1 060 000,00	0,00	0%
167	ZONE ACTIVITES ACTIVAL	39 725,00	7 950,00	20%
190004	AMENAGEMENT ZA LES TUILLIERES	19 993,00	0,00	0%
190006	AMENAGEMENT ZA LES BIOTS	20 000,00	1 320,97	7%
190010	TIERS LIEU	15 586,00	14 356,24	92%
202007	ZAC DU PAVILLON	91 900,00	7 550,00	8%
202011	ZA CHAMBOST LAMURE	35 000,00	0,00	0%
210601	PROTECTION BERGE ZA BD DE LA TURDINE	40 000,00	0,00	

210602	ZA DE CHENELETTE	25 685,00	0,00	0%
210608	TARARE OUEST PONT TRECHEIN	15 000,00	0,00	0%
210610	CAMPUS CONNECTE	4 973,79	4 193,37	84%
210612	SMADEOR	50 000,00	0,00	
210613	REALISATION DE PANNEAUX SIGNALISATION PRODUCTEURS	9 980,00	5 775,70	58%
210615	SUBVENTION AUX AGRICULTEURS RESSOURCE EN EAU	25 000,00	0,00	0%
210621	INSTALLATION SOUS COMPTEURS PEPITA	42 737,28	23 776,29	56%
210622	INSTALLATION CLIMATISATION PEPITA 1	380,00	380,00	100%
210626	RUE HOSPICE THIZY	17 500,00	0,00	0%
210627	VILLY AMPLEPUIS	15 000,00	0,00	0%
210628	COEUR DE PONT TRAMBOUZE	8 750,00	0,00	0%
210629	ZA TARARE ENTREE	17 500,00	0,00	0%
228	ACQUISITION ET AMENAGEMENT PEPITA	8 500,00	7 080,00	83%
231	ACQUISITION ET AMENAGEMENT HOTEL BOURG THIZY	3 666,67	1 666,67	45%
309	SERVICE ECONOMIQUE	371 068,00	207 509,00	56%
311	COMMERCE	181 815,30	82 842,17	46%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>3 243 659,93</b>	<b>1 357 953,95</b>	<b>42%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	928631,73	928631,73	100%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	1 237 000,00	1 039 840,06	84%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 409 291,66</b>	<b>3 326 425,74</b>	<b>61%</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 755 300,00	3 355 043,09	122%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 164 591,66</b>	<b>6 681 468,83</b>	<b>82%</b>
150015	TARARE OUEST COR	90 468,72	0,00	0%
150020	AMENAGEMENT QUARTIERS GARES	85 000,00	100 735,73	119%
150021	AGRICULTURE	80 000,00	0,00	0%
167	ZONE ACTIVITES ACTIVAL	83 125,00	0,00	0%
190010	TIERS LIEU	500 000,00	483 435,53	97%
311	COMMERCE	0,00	22 180,43	
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>838 593,72</b>	<b>606 351,69</b>	<b>72%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	45 927,92	50 380,53	110%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	2 903 720,10	5 912,00	0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	1 342,00	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	443 000,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 231 241,74</b>	<b>663 986,22</b>	<b>16%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 015,33	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 625 800,00	4 874 741,21	134%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	270 534,59	270 534,59	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 164 591,66</b>	<b>5 809 262,02</b>	<b>71%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 142 741,40</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-872 206,81</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	8 289 500,01
-	Dépenses (B)	8 361 999,99
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>-72 499,98</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	132 208,63
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>59 708,65</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	5 538 727,43
-	Dépenses (G)	6 681 468,83
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>-1 142 741,40</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	270 534,59
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>-872 206,81</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	1 097 697,97
-	Dépenses (L)	276 902,95
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>820 795,02</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>8 296,86</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Économie ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Économie présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Économie, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-208-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ZONES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Zones, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	781 000,00	0,00	0%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	568 948,47	568 948,47	100%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 349 948,47</b>	<b>568 948,47</b>	<b>42%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	150 000,00	0,00	0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	637 738,84	300 000,00	47%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>787 738,84</b>	<b>300 000,00</b>	<b>38%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	562 209,63	0,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 349 948,47</b>	<b>300 000,00</b>	<b>22%</b>
		1 349 948,47	300 000,00	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>300 000,00</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-268 948,47</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	562 209,63	0,00	0%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	218 790,37	218 790,37	100%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>781 000,00</b>	<b>218 790,37</b>	<b>28%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0,00	0,00	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	781 000,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>781 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-218 790,37</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	300 000,00
-	Dépenses (B)	0,00
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>300 000,00</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	-568 948,47
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>-268 948,47</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
-	Dépenses (G)	0,00
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>0,00</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	-218 790,37
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>-218 790,37</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	0,00
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>-487 738,84</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Zones ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Zones présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Zones, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

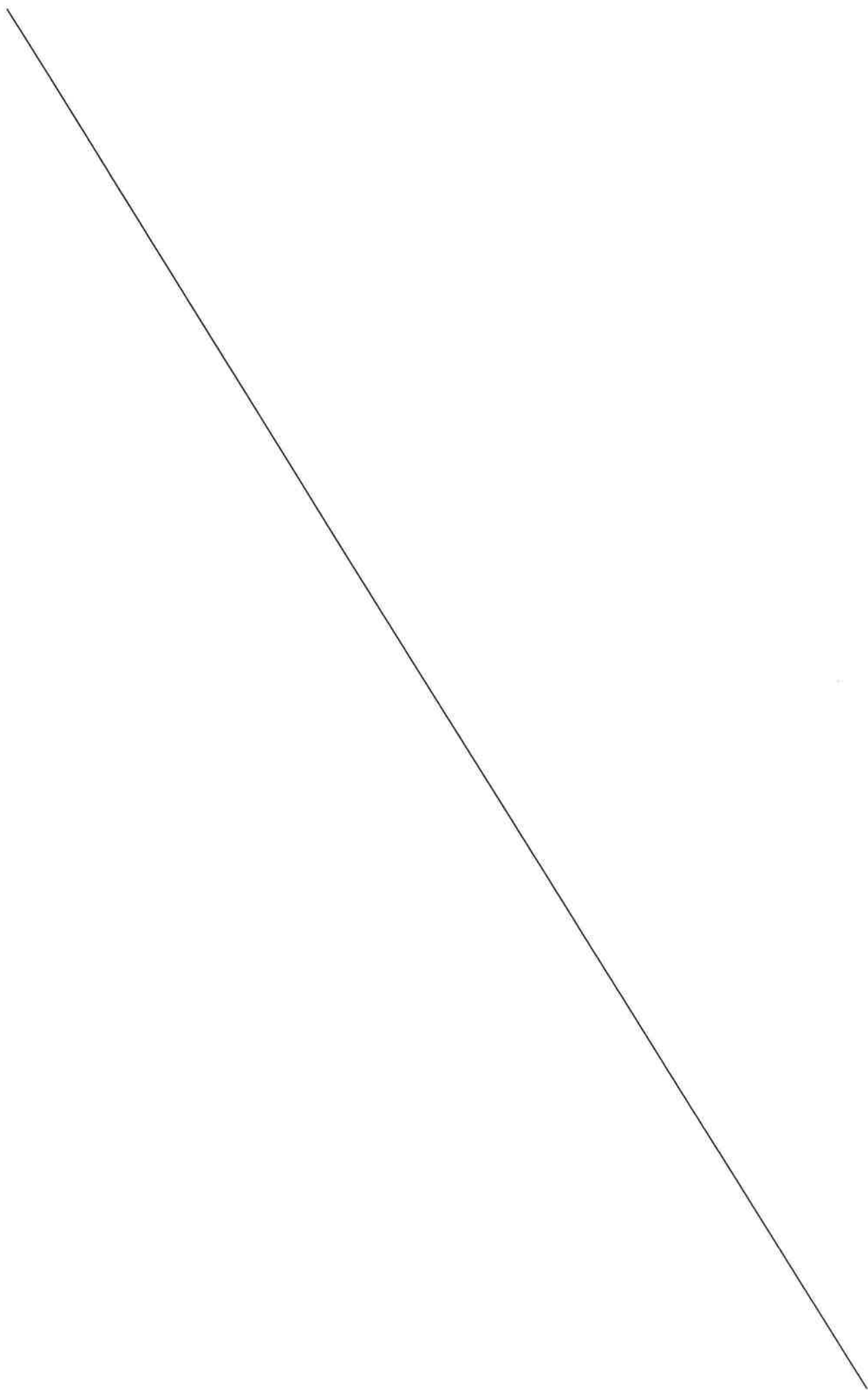
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-209-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Assainissement non collectif, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 474,00	1 152,32	78%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>1 474,00</b>	<b>1 152,32</b>	<b>78%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 474,00</b>	<b>1 152,32</b>	<b>33%</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 474,00</b>	<b>1 152,32</b>	<b>33%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	2 229,60	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>0,00</b>	<b>2 229,60</b>	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	206,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>2 435,60</b>	
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	3 474,00	3 474,00	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 474,00</b>	<b>5 909,60</b>	<b>170%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 283,28</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>4 757,28</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 846,52	0,00	0%
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 846,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 846,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	92 846,52	92 846,52	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 846,52</b>	<b>92 846,52</b>	<b>100%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>92 846,52</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	2 435,60
-	Dépenses (B)	1 152,32
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>1 283,28</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	3 474,00
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>4 757,28</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
-	Dépenses (G)	0,00
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>0,00</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	92 846,52
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>92 846,52</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	0,00
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>97 603,80</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Assainissement non collectif ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Assainissement non collectif présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Assainissement non collectif, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

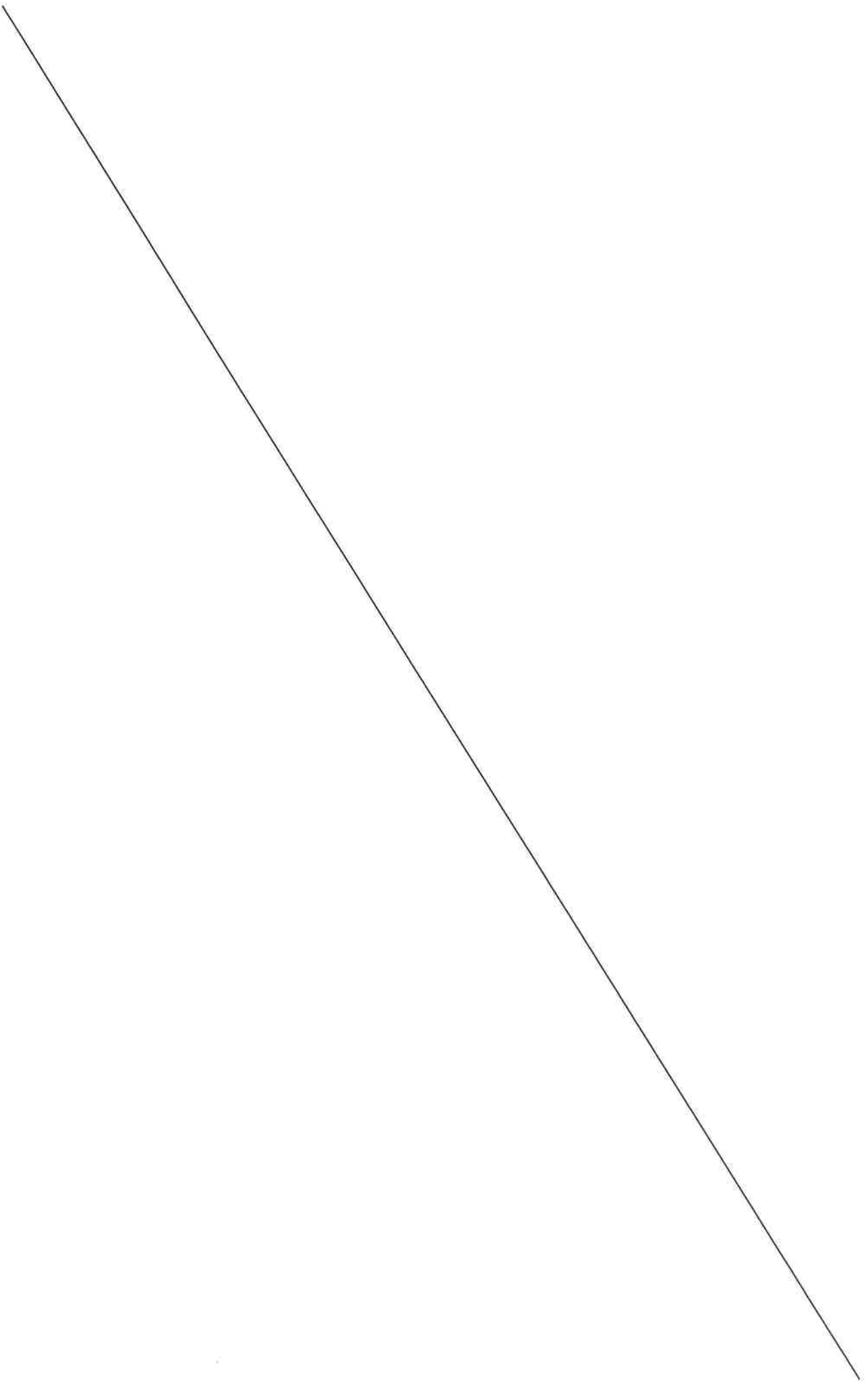
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-210-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET OFFICE DE TOURISME**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Office de tourisme, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	56 036,93	49 970,29	89%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 500,00	24 500,00	92%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>82 536,93</b>	<b>74 470,29</b>	<b>90%</b>
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>82 536,93</b>	<b>74 470,29</b>	<b>90%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 300,00	9 146,63	89%
73	IMPÔTS ET TAXES	47 000,00	88 813,91	189%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>57 300,00</b>	<b>97 960,54</b>	<b>171%</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 300,00</b>	<b>97 960,54</b>	<b>171%</b>
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	25 236,93	25 236,93	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>82 536,93</b>	<b>123 197,47</b>	<b>149%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>23 490,25</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>48 727,18</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	97 960,54
-	Dépenses (B)	74 470,29
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>23 490,25</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	25 236,93
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>48 727,18</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
-	Dépenses (G)	0,00
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>0,00</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	0,00
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	0,00
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>48 727,18</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Office de tourisme ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Office de tourisme présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Office de tourisme, tel que présenté en séance.

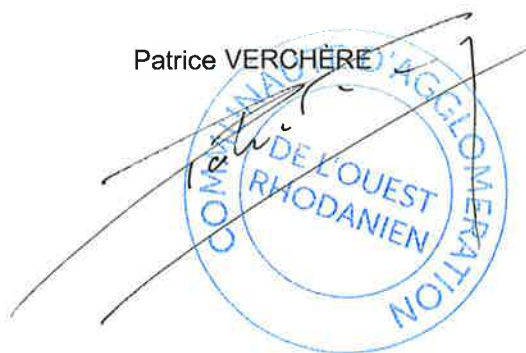
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

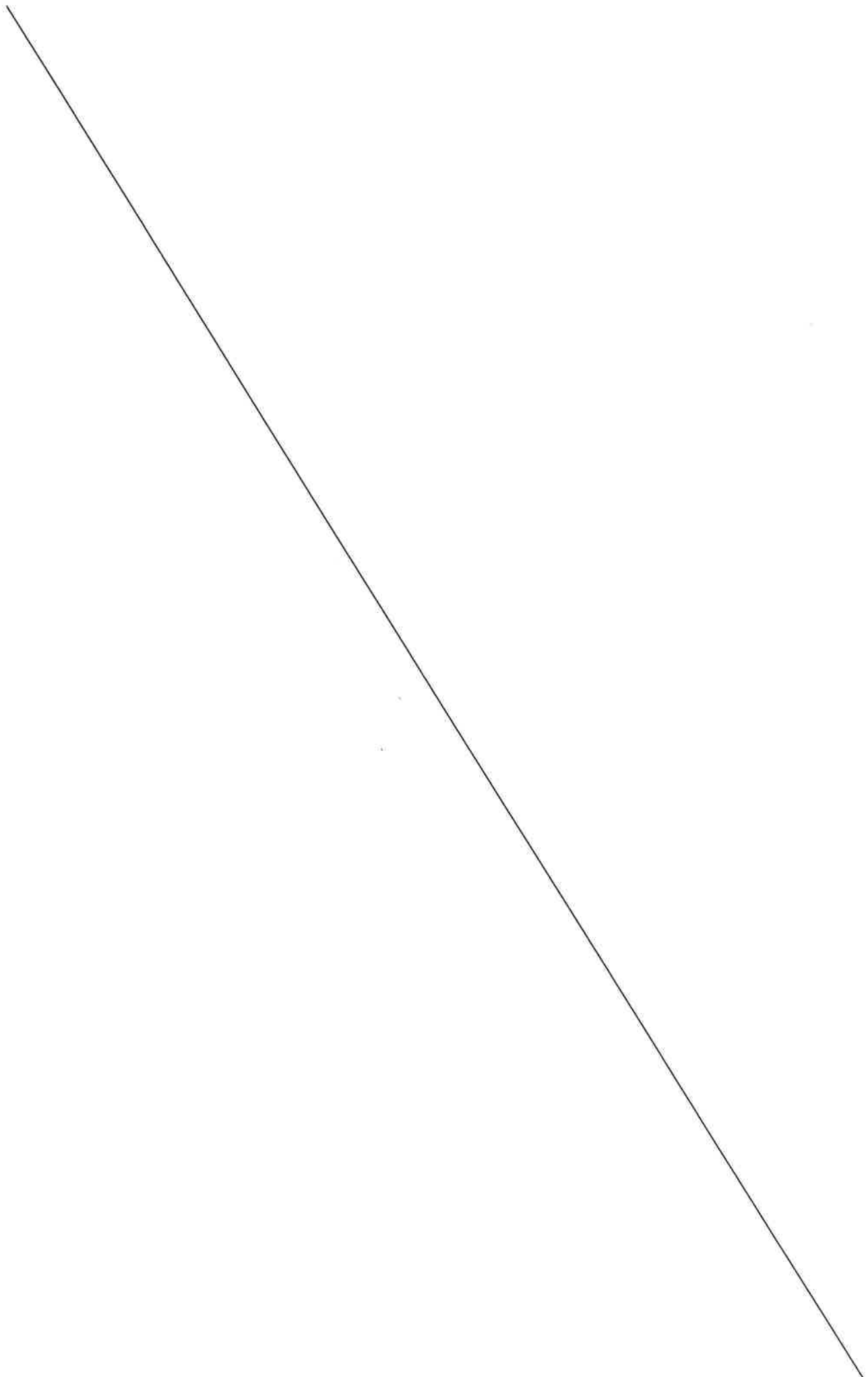
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-211-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ÉNERGIES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Énergies, l'exécution et les résultats suivants :

## Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	484 700,00	318 686,57	66%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	1,13	1%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>484 800,00</b>	<b>318 687,70</b>	<b>66%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	25 100,00	24 274,54	97%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	9 127,71	46%
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	10 000,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>539 900,00</b>	<b>352 089,95</b>	<b>65%</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	193 115,65	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	1 959,00	
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>735 015,65</b>	<b>354 048,95</b>	<b>48%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	591 500,00	604 324,80	102%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,70	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>591 500,00</b>	<b>604 325,50</b>	<b>102%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	4 542,74	
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>591 500,00</b>	<b>608 868,24</b>	<b>103%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 500,00	19 526,00	87%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	121 015,65	121 015,65	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>735 015,65</b>	<b>749 409,89</b>	<b>102%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>274 345,29</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>395 360,94</b>	

## Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
190002	PHOTOVOLTAÏQUE	48 304,12	2 176,39	5%
190003	RÉSEAUX DE CHALEUR	826 492,70	658 946,79	80%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>874 796,82</b>	<b>661 123,18</b>	<b>76%</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHÉES A DES PARTICI.			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	165 000,00	162 440,83	98%
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	50 000,00	0,00	0%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 089 796,82</b>	<b>823 564,01</b>	<b>76%</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 500,00	19 526,00	87%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	0%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 149 365,24	1 149 365,24	100%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 361 662,06</b>	<b>1 992 455,25</b>	<b>84%</b>
190002	PHOTOVOLTAÏQUE	0,00	0,00	
190003	RÉSEAUX DE CHALEUR	2 066 546,41	1 144 338,09	55%
	<b>TOTAL DES RECETTES PAR OPÉRATION</b>	<b>2 066 546,41</b>	<b>1 144 338,09</b>	<b>55%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0,00	0,00	

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 066 546,41</b>	<b>1 144 338,09</b>	<b>55%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	193 115,65	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000,00	1 959,00	98%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	0%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 361 662,06</b>	<b>1 146 297,09</b>	<b>49%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>303 207,08</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-846 158,16</b>	

Résultats budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes (A)	628 394,24
-	Dépenses (B)	354 048,95
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>274 345,29</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	121 015,65
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>395 360,94</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes (F)	1 146 297,09
-	Dépenses (G)	843 090,01
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>303 207,08</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	-1 149 365,24
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>-846 158,16</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	1 051 417,91
-	Dépenses (L)	0,00
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>1 051 417,91</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>600 620,69</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Énergies ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Énergies présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 48    Contre : 0    Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Énergies, tel que présenté en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-212-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Bruno PEYLACHON  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET EAU POTABLE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les comptes administratifs 2022 font ressortir, pour le budget Eau potable, l'exécution et les résultats suivants :

Taux d'exécution de la section de fonctionnement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	186 415,00	130 276,06	70%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>186 415,00</b>	<b>130 276,06</b>	<b>70%</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	18 810,00	9 596,14	51%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
022	DÉPENSES IMPRÉVUES			
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>205 225,00</b>	<b>139 872,20</b>	<b>68%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	329 234,09	0,00	0%
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	229 000,00	226 178,56	99%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>763 459,09</b>	<b>366 050,76</b>	<b>48%</b>
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	170 000,00	186 084,96	109%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 000,00	346 262,82	124%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION</b>	<b>450 000,00</b>	<b>532 347,78</b>	<b>118%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>450 000,00</b>	<b>532 347,78</b>	<b>118%</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 570,00	16 550,00	100%
002	RÉSULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	296 889,09	296 889,09	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>763 459,09</b>	<b>845 786,87</b>	<b>111%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>182 847,02</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>479 736,11</b>	

Taux d'exécution de la section d'investissement :

	CHAPITRE	Budgété	Réalisé	Taux de réalisation
202003	RÉSERVOIRS ET INSTALL REPRISE POMPAGE SURPRESSEUR	80 000,00	0,00	0%
202004	RENOUVELLEMENT RÉSEAUX EAU POTABLE	824 770,41	681 308,50	83%
202009	BARRAGE DE JOUX	63 000,00	23 079,36	37%
211401	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION	40 000,00	16 800,00	42%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR OPÉRATION</b>	<b>1 007 770,41</b>	<b>721 187,86</b>	<b>72%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	53 000,00	35 567,87	67%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 060 770,41</b>	<b>756 755,73</b>	<b>71%</b>
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 570,00	16 550,00	100%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	60 000,00	30 692,59	51%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 137 340,41</b>	<b>803 998,32</b>	<b>71%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	186 701,94	50 431,59	27%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	117 223,25	0,00	0%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 000,00	95 815,89	160%
	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>363 925,19</b>	<b>146 247,48</b>	<b>40%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	329 234,09	0,00	0%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	229 000,00	226 178,56	99%
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	60 000,00	30 692,59	51%
001	RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	155 181,13	155 181,13	100%
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 137 340,41</b>	<b>558 299,76</b>	<b>49%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-400 879,69</b>	
	<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>		<b>-245 698,56</b>	

Résultats budgétaires :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	548 897,78
-	Dépenses (B)	366 050,76
=	<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>	<b>182 847,02</b>
+	Report n-1 (ligne 002) (D)	296 889,09
=	<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>	<b>479 736,11</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	403 118,63
-	Dépenses (G)	803 998,32
=	<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>	<b>-400 879,69</b>
+	Report n-1 (ligne 001) (I)	155 181,13
=	<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>	<b>-245 698,56</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
-	Dépenses (L)	15 564,67
=	<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>	<b>-15 564,67</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>218 472,88</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu le budget de la COR pour l'exercice 2022 et notamment le budget Eau potable ;

Vu le compte de gestion 2022 du budget Eau potable présenté par le Comptable public ;

Considérant que le Conseil communautaire doit arrêter les comptes de l'exercice écoulé sur présentation du compte de gestion produit par le Comptable public de la COR et du compte administratif produit par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 48    Contre : 0    Abstention : 0

**DÉCIDE**

**1 - DE CONSTATER** la conformité du compte administratif au compte de gestion certifié par le Comptable public, y compris les restes à réaliser ;

**2 - D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget Eau potable, tel que présenté en séance.

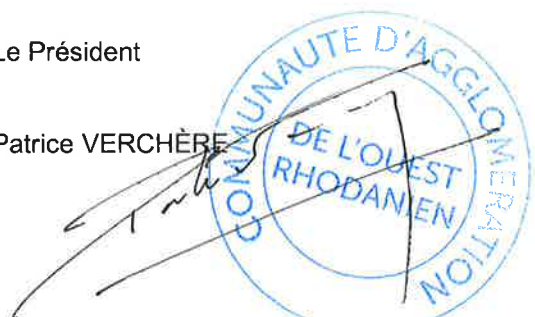
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à :

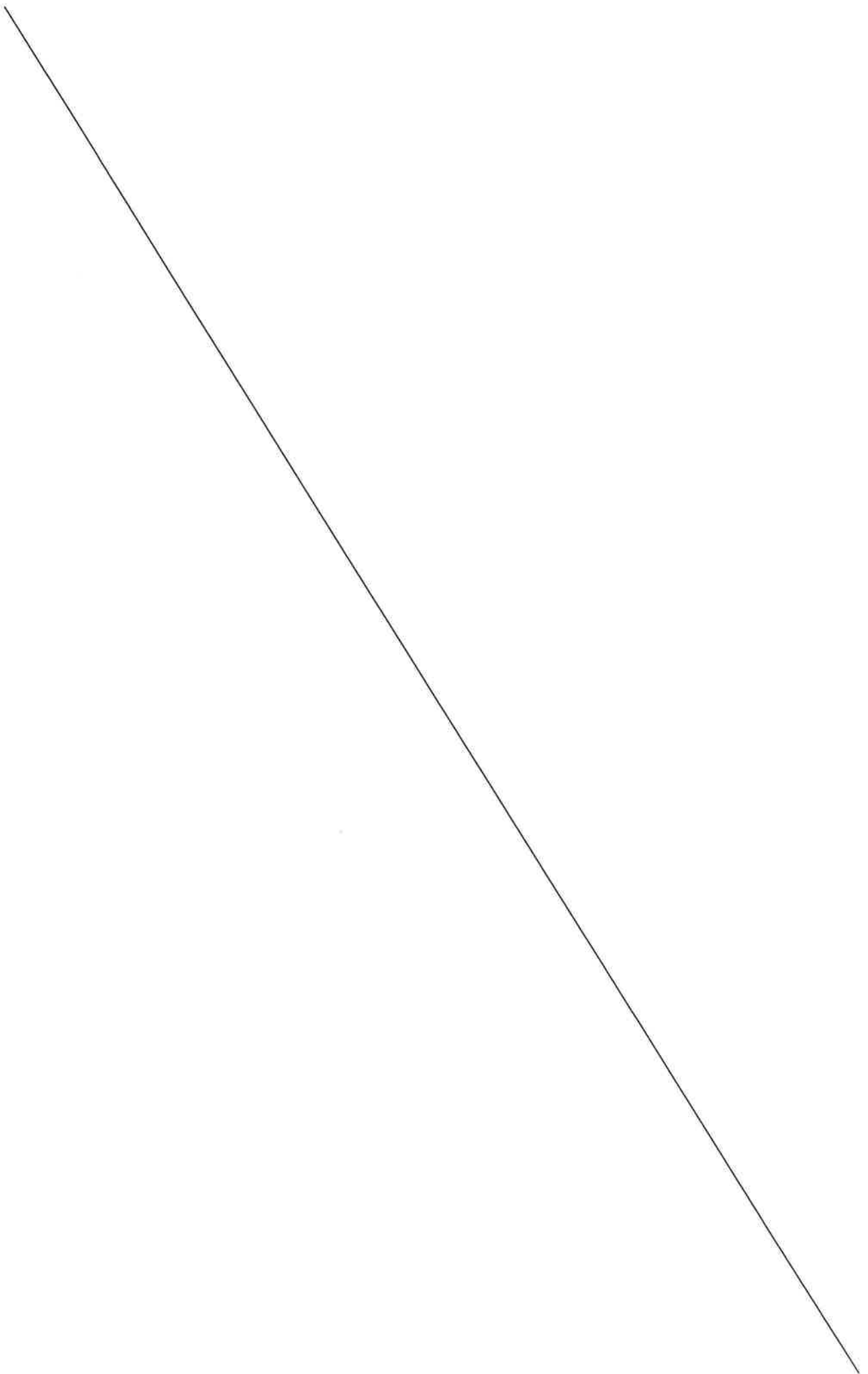
Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-213-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Principal arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes (A)	28 771 090,41
	Dépenses (B)	27 613 618,04
Résultat de l'exercice (C) = (A - B)		<b>1 157 472,37</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	3 217 362,60
Résultat cumulé (E) = (C + D)		<b>4 374 834,97</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes (F)	7 678 854,94
	Dépenses (G)	8 477 895,34
Résultat de l'exercice (H) = (F - G)		<b>-799 040,40</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	-1 341 654,73
Résultat cumulé (J) = (H + I)		<b>-2 140 695,13</b>
Restes à réaliser		
	Recettes (K)	5 256 855,85
	Dépenses (L)	4 031 116,44
Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)		<b>1 225 739,41</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>3 459 879,25</b>
Affectation du résultat		
Résultat à affecter (E)		4 374 834,97
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		-914 955,72
Affectation à l'investissement (compte 1068)		914 955,72
Report en fonctionnement (compte R002)		3 459 879,25
Report en fonctionnement (compte D002)		
Report en investissement (compte R001)		
Report en investissement (compte D001)		2 140 695,13

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Principal comme suit :

- 914 955,72 euros au compte 1068 en recettes d'investissement ;
- 3 459 879,25 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 2 140 695,13 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-214-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET DÉCHETS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Déchets arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	6 048 213,28
	Dépenses (B)	6 440 634,61
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>-392 421,33</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	547 627,00
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>155 205,67</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	614 536,02
	Dépenses (G)	282 361,64
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>332 174,38</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	54 467,85
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>386 642,23</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	42 000,00
	Dépenses (L)	295 161,11
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>-253 161,11</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>288 686,79</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat à affecter (E)		155 205,67
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		133 481,12
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>155 205,67</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		<b>386 642,23</b>
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Déchets comme suit :

- 155 205,67 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 386 642,23 euros au compte 001 en recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

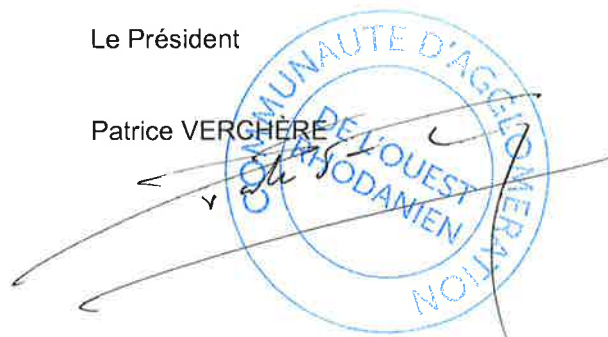
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-215-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Assainissement arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-216-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ABATTOIR**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Abattoir arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes (A)	183 612,05
	Dépenses (B)	161 566,69
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>22 045,36</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	27 453,86
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>49 499,22</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes (F)	155 472,51
	Dépenses (G)	356 482,44
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>-201 009,93</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	1 095 322,31
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>894 312,38</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	861 620,00
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>861 620,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>1 805 431,60</b>
Affectation du résultat		
Résultat à affecter (E)		49 499,22
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		1 755 932,38
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>49 499,22</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		<b>894 312,38</b>
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Abattoir comme suit :

- 49 499,22 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 894 312,38 euros au compte 001 en recettes d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

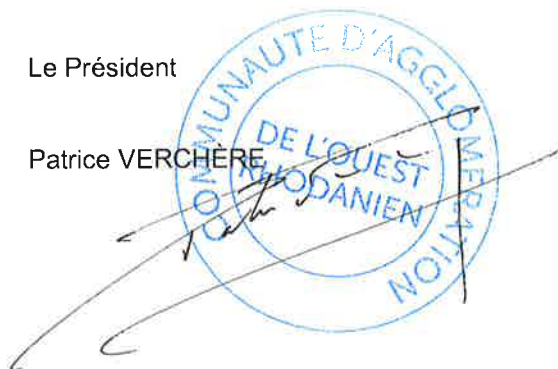
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-217-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET LOISIRS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Loisirs arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	2 447 123,74
	Dépenses (B)	2 640 325,80
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>-193 202,06</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	240 158,02
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>46 955,96</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
	Dépenses (G)	0,00
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>0,00</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	0,00
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>46 955,96</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat à affecter (E)		46 955,96
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		0,00
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>46 955,96</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Loisirs comme suit :  
- 46 955,96 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement.

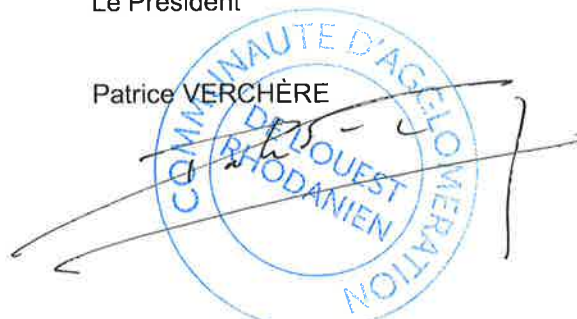
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-218-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ÉCONOMIE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Économie arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes (A)	8 289 500,01
	Dépenses (B)	8 361 999,99
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>-72 499,98</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	132 208,63
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>59 708,65</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes (F)	5 538 727,43
	Dépenses (G)	6 681 468,83
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>-1 142 741,40</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	270 534,59
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>-872 206,81</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	1 097 697,97
	Dépenses (L)	276 902,95
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>820 795,02</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>8 296,86</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
	Résultat à affecter (E)	59 708,65
	Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)	-51 411,79
	<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>	<b>51 411,79</b>
	<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>	<b>8 296,86</b>
	<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>	
	<b>Report en investissement (compte R001)</b>	
	<b>Report en investissement (compte D001)</b>	<b>872 206,81</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Économie comme suit :

- 51 411,79 euros au compte 1068 en recettes d'investissement ;
- 8 296,86 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 872 206,81 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à :

Le Secrétaire de séance  
 Éric LACROIX

Le Président  
 Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-219-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ZONES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Zones arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	300 000,00
	Dépenses (B)	0,00
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>300 000,00</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	-568 948,47
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>-268 948,47</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
	Dépenses (G)	0,00
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>0,00</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	-218 790,37
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>-218 790,37</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>-487 738,84</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
	Résultat à affecter (E)	-268 948,47
	Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)	-218 790,37
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		<b>268 948,47</b>
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		<b>218 790,37</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Zones comme suit :

- 268 948,47 euros au compte 002 en dépenses de fonctionnement ;
- 218 790,37 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-220-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Assainissement non collectif arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	2 435,60
	Dépenses (B)	1 152,32
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>1 283,28</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	3 474,00
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>4 757,28</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
	Dépenses (G)	0,00
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>0,00</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	92 846,52
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>92 846,52</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>97 603,80</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat à affecter (E)		4 757,28
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		92 846,52
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>4 757,28</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		<b>92 846,52</b>
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		

En application de la délibération n° COR 2022-348, les résultats reportés sont repris au sein du budget annexe Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-348 du 24 novembre 2022 relative à la suppression du budget annexe Assainissement non collectif et son intégration au sein du budget annexe Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Assainissement non collectif comme suit :

- 4 757,28 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 92 846,52 euros au compte 001 en recettes d'investissement.

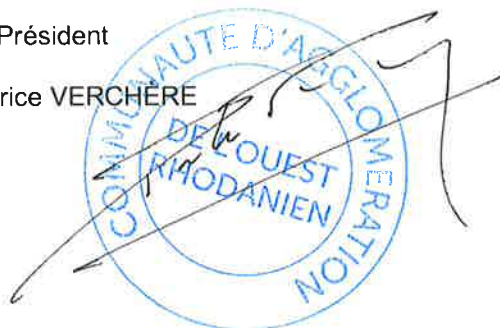
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-221-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET OFFICE DE TOURISME**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Office de tourisme arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	97 960,54
	Dépenses (B)	74 470,29
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>23 490,25</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	25 236,93
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>48 727,18</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	0,00
	Dépenses (G)	0,00
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>0,00</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	0,00
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>0,00</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>48 727,18</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
	Résultat à affecter (E)	48 727,18
	Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)	0,00
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>48 727,18</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		

En application de la délibération n° COR 2023-077, le résultat reporté est repris au sein du budget Principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2023-077 du 2 mars 2023 relative à la suppression du budget annexe Office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Office de tourisme comme suit :

- 48 727,18 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-222-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET ÉNERGIES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Énergies arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	628 394,24
	Dépenses (B)	354 048,95
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>274 345,29</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	121 015,65
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>395 360,94</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	1 146 297,09
	Dépenses (G)	843 090,01
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>303 207,08</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	-1 149 365,24
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>-846 158,16</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	1 051 417,91
	Dépenses (L)	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>1 051 417,91</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>600 620,69</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat à affecter (E)		395 360,94
Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)		205 259,75
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>395 360,94</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		<b>846 158,16</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Énergies comme suit :

- 395 360,94 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 846 158,16 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

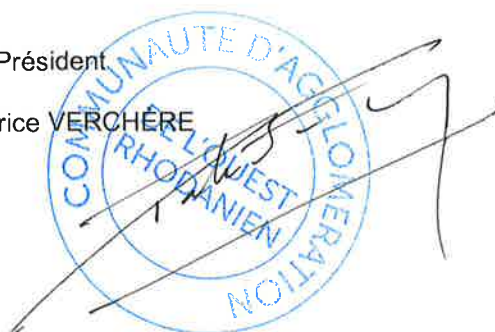
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-223-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET EAU POTABLE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget Eau potable arrête les résultats définitifs suivants et propose d'affecter ceux-ci comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	Recettes (A)	548 897,78
	Dépenses (B)	366 050,76
<b>Résultat de l'exercice (C) = (A - B)</b>		<b>182 847,02</b>
	Report n-1 (ligne 002) (D)	296 889,09
<b>Résultat cumulé (E) = (C + D)</b>		<b>479 736,11</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	Recettes (F)	403 118,63
	Dépenses (G)	803 998,32
<b>Résultat de l'exercice (H) = (F - G)</b>		<b>-400 879,69</b>
	Report n-1 (ligne 001) (I)	155 181,13
<b>Résultat cumulé (J) = (H + I)</b>		<b>-245 698,56</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	Recettes (K)	0,00
	Dépenses (L)	15 564,67
<b>Solde des restes à réaliser (M) = (K - L)</b>		<b>-15 564,67</b>
<b>Solde disponible (N) = (E + J + M)</b>		<b>218 472,88</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat à affecter (E)		479 736,11
<i>Solde de la section d'investissement et des RAR (J + M)</i>		-261 263,23
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>		<b>261 263,23</b>
<b>Report en fonctionnement (compte R002)</b>		<b>218 472,88</b>
<b>Report en fonctionnement (compte D002)</b>		
<b>Report en investissement (compte R001)</b>		
<b>Report en investissement (compte D001)</b>		<b>245 698,56</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-078 du 24 mars 2022 relative à la reprise anticipée des résultats 2022 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
 Pour : 49    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget Eau potable comme suit :

- 261 263,23 euros au compte 1068 en recettes d'investissement ;
- 218 472,88 euros au compte 002 en recettes de fonctionnement ;
- 245 698,56 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-224-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ÉCONOMIE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative du budget Économie a pour objectif d'intégrer des crédits nouveaux au titre d'une acquisition foncière non programmée lors de la préparation budgétaire.

Elle s'équilibre comme suit :

	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	75 000,00	75 000,00	0,00

La décision modificative est nécessaire à la tenue des engagements pris au titre de l'acceptation de la délégation du droit de préemption urbain concernant la parcelle AB 46 à Cours (zone Vivy) en application de la délibération n° COR 2023-141-BC du 25 mai 2023.

Dans le cadre de la compétence en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien porte un projet de requalification, de densification et d'extension de la zone d'activités économiques Vivy, projet identifié dans le schéma d'accueil des entreprises en cours de finalisation.

L'équilibre budgétaire sera assuré par la réallocation de crédits budgétaires et à la prise en compte d'une subvention encaissée non prévue au budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** la décision modificative du budget Économie suivante, composée :

- d'une augmentation des crédits alloués en dépenses à l'opération 133 « zones d'activités » : + 145 000 euros ;
- de la diminution des crédits alloués en dépenses à :
  - l'opération 202007 « ZAC du Pavillon » : - 10 000 euros ;
  - l'opération 202010 « Îlot du Viaduc » : - 40 000 euros (dont - 10 000 euros au titre de l'article 2031 et - 30 000 euros au titre de l'article 2161) ;
  - l'opération 167 « zone ACTIVAL » : - 20 000 euros ;
- d'une augmentation des crédits alloués à l'opération 150021 « agriculture » en recettes (article 1312) : + 75 000 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

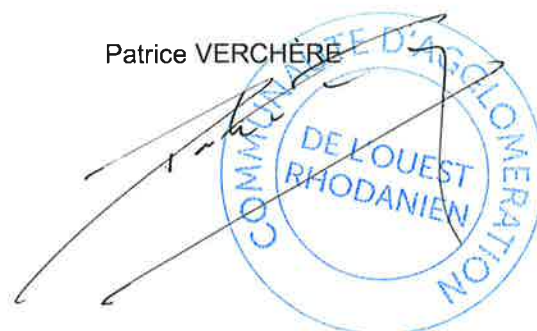
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE







---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-225-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La décision modificative du budget Eau potable proposée a pour objectif d'ajouter des crédits permettant la régularisation d'opérations liées au transfert du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée au titre

d'investissements portés sur le périmètre de Tarare en 2022.

Elle s'équilibre comme suit :

	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	66 000,00	66 000,00	0,00

Les crédits votés en recettes et en dépenses d'investissement (chapitre 041 – opérations patrimoniales) sont augmentés de 66 000 euros.

Les crédits dédiés aux opérations patrimoniales s'équilibrant, la décision modificative l'est également.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget Eau potable telle qu'exposée ci-dessus ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-226-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS - RÉGULARISATION DES CHARGES À ÉTALER EX CCPAT ET EX CCPT**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La balance réglementaire des comptes au sein du compte de gestion 2022 du budget Principal présente un solde débiteur au compte 4818 – « charges à étaler » pour un montant de 822 851,83 €.

Les écritures comptables réalisées sur le compte précité sont composées :

- d'un montant de 201 879,89 euros hérité de la comptabilité de la Communauté de communes du Pays d'Amplepuis Thizy (aucune archive identifiée) ;
- d'un montant de 620 971,94 euros hérité de la comptabilité de la Communauté de communes du Pays de Tarare au titre de travaux de voirie réalisés entre 1997 et 2003 pour un montant total de 3 606 742,94 euros.

Compte tenu de l'antériorité des écritures et de l'incapacité à identifier précisément l'origine de certaines charges, il est nécessaire d'apurer le solde du compte 4818 du budget Principal en application des dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE SOLDER** le compte 4818, par une opération d'ordre non budgétaire (sans incidence sur les résultats du budget Principal), en autorisant le comptable public à mouvementer le compte de réserve 1068 ;

**2 - D'AUTORISER** les mouvements suivants à réaliser par le comptable public :

- débit au compte 1068 de 822 851,83 € ;
- crédit au compte 4818 pour le même montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

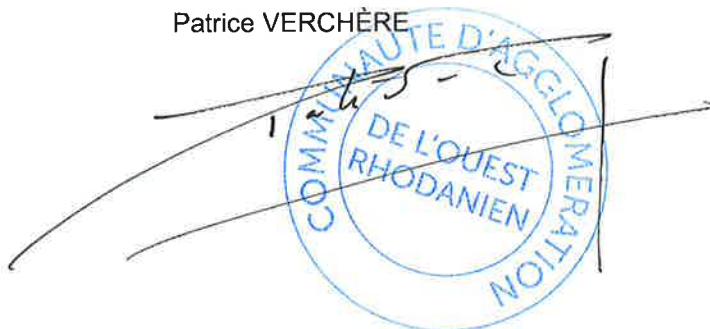
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-227-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**RESSOURCES HUMAINES**  
**MODIFICATION RIFSEEP - PRIMES EXCEPTIONNELLES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) a délibéré sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) le 2 décembre 2016 puis a octroyé différentes majorations de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et de

complément indemnitaire annuel (CIA) depuis cette date.

Il paraît aujourd'hui nécessaire d'actualiser et d'enrichir le cadre d'octroi des primes exceptionnelles délivrées aux agents pour reconnaître le travail effectué et l'engagement professionnel et également pour procéder à une régularisation sollicitée par le Service de gestion comptable concernant les régisseurs de régie de recette ou d'avance.

Les majorations d'IFSE et/ou de CIA sont versées en complément du RIFSEEP « classique » attribué à l'agent, en fonction de son groupe d'appartenance.

Article 1 : majoration du Complément indemnitaire annuel calculé en fonction de la manière de servir de l'agent, évalué au moment des entretiens annuels

1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le calcul est établi annuellement en fonction de l'enveloppe budgétaire dédiée, avec déclenchement si le nombre de points obtenus par l'agent est supérieur à 53.

3. Les montants

L'enveloppe dédiée au CIA est liée aux absences maladie. Les montants sont définis en fonction de l'enveloppe budgétaire définie, puis répartis par direction au *pro rata* du nombre d'équivalents temps plein. Enfin, le montant est défini en prenant en compte le nombre de points obtenus par l'agent.

4. Les modalités de paiement

La majoration CIA est payée en une fois l'année suivant l'entretien professionnel. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

Article 2 : majoration d'IFSE et de CIA liée à l'intéressement des maîtres-nageurs calculé en fonction du nombre d'usagers effectivement bénéficiaires du cours

1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout maître-nageur dispensant des cours dans le cadre de ses missions dans les centres nautiques peut en bénéficier.

3. Les montants

0,5 € brut par personne présente aux cours répartis pour 75% dans la majoration d'IFSE et 25 % dans la majoration de CIA.

4. Les modalités de paiement

Les intéressements sont payés le mois suivant, après service fait, sur la base d'un état fourni par le chef de service. Il n'y a donc pas de proratisation en fonction du temps de travail.

Article 3 : majoration de CIA pour la collecte et l'élimination des immondices pour les agents de collecte

1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, les agents appartenant au service gestion des déchets chargés de la collecte et de l'élimination des immondices sont bénéficiaires.

3. Les montants

0,5 € brut par demi-journée ou 1 € brut par jour de collecte effective.

4. Les modalités de paiement

La majoration de CIA pour la collecte et l'élimination des immondices est payée le mois suivant, après constat du service fait, sur la base d'un état fourni par le chef de service. Il n'y a donc pas de proratisation en fonction du temps de travail.

Article 4 : majoration de CIA pour assurer les fonctions de maître d'apprentissage

1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux agents contractuels de droit public dès lors que l'agent est maître d'apprentissage. Les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires sont exclus du dispositif puisqu'ils peuvent bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire.

2. Les conditions d'attributions

Depuis 1<sup>er</sup> octobre 2021, être maître d'apprentissage identifié permet de bénéficier de cette majoration.

3. Les montants

93 € brut mensuel.

#### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA maître d'apprentissage est payée mensuellement au *prorata temporis* de réalisation de la mission. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

En cas de congé de maladie ordinaire, congé longue maladie ou grave maladie, congé longue durée y compris accident de service, la majoration de CIA suivra le sort du traitement, notamment en cas de passage à demi-traitement ou mise en disponibilité.

L'indemnité est suspendue en cas d'absence pour congé maternité ou d'adoption.

### Article 5 : majoration de CIA pour assurer les fonctions de tuteur de stage

#### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

#### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les bénéficiaires sont les tuteurs de stage identifiés sur la convention de stage si le stage ouvre droit à gratification. Elle est non cumulable en cas de tutorage de plusieurs stagiaires sur la même période.

#### 3. Les montants

50 € brut mensuel.

#### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA tuteur de stage est payée mensuellement au *prorata temporis* de réalisation de la mission. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

Une retenue au *prorata* de la durée de l'absence pour raison de santé dès le premier jour d'absence sera appliquée hors hospitalisation, congé maternité, paternité, maladie grave reconnue par la législation et accident du travail reconnu imputable au service.

L'indemnité est suspendue en cas d'absence pour congé maternité ou d'adoption.

### Article 6 : majoration d'IFSE pour les contractuels assurant des fonctions de régisseur de régie de recettes et/ou d'avances

#### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux agents contractuels de droit public dès lors que l'agent est régisseur titulaire. Les agents fonctionnaires stagiaire et titulaires sont exclus du dispositif puisqu'ils peuvent bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire.

#### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il faut, pour pouvoir bénéficier de cette majoration, être nommé régisseur titulaire ou intérimaire.

#### 3. Les montants

50 € brut pour les montants cumulés de régies de 3 000 à 18 000 € mensuels.

60 € brut pour les montants cumulés de régies supérieures à 18 000 € mensuels.

#### 4. Les modalités de paiement

La majoration IFSE régisseur est versée mensuellement au *prorata temporis* de réalisation de la mission. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

En cas de congé de maladie ordinaire, congé longue maladie ou grava maladie, congé longue durée y compris accident de service, la majoration d'IFSE suivra le sort du traitement, notamment en cas de passage à demi-traitement ou mise en disponibilité.

L'indemnité est suspendue en cas d'absence pour congé maternité ou d'adoption.

### Article 7 : majoration d'IFSE régie

#### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

#### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le bénéficiaire doit être nommé régisseur titulaire ou intérimaire.

### 3. Les montants

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		<i>Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050 minimum
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000 minimum

### 4. Les modalités de paiement

La majoration IFSE régie est payée annuellement au *prorata temporis* de réalisation de la mission. La prime n'est pas proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire. L'indemnité est suspendue en cas d'absence dès lors qu'un régisseur intérimaire est nommé.

#### Article 8 : majoration de CIA pour continuité de service en situation d'urgence ponctuelle

##### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

##### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, être revenu durant sa période de congé à la demande du supérieur hiérarchique, pour répondre à une situation critique, alors que la période de congé annuel ou de réduction de temps de travail (RTT) avait été validée sur le logiciel CIRIL RH.

##### 3. Les montants

124,45 € brut / jour pour les agents relevant du régime général ;  
110,55 € brut / jour pour les agents relevant du régime spécial.

##### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA pour continuité de service est versée mensuellement au *prorata temporis* du nombre de jour de congé concerné par le rappel. La prime n'est pas proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

#### Article 9 : majoration de CIA pour exercice de l'activité en contexte de crise

##### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

##### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le niveau de crise est défini par le Président sur proposition du comité de direction (CODIR) de la COR pour chaque situation. Les conditions à réunir sont les suivantes : contexte de crise/urgence, continuité de service à assurer, durée significative, changement de rythme de travail.



### 3. Les montants

49,78 € brut / semaine pour les agents relevant du régime général ;

44,22 € brut / semaine pour les agents relevant du régime spécial.

### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA pour exercice de l'activité en contexte de crise est versée à la sortie de crise au *pro rata temporis* des semaines dites « en crise ». En cas de situation perdurant dans le temps, un paiement intermédiaire pourra intervenir. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

## Article 10 : majoration de CIA pour les chefs de projets Nouveau DéCOR

### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le bénéficiaire doit avoir été identifié comme chef de projet Nouveau DéCOR.

### 3. Les montants

248,90 € brut / an pour les agents relevant du régime général ;

221,10 € brut / an pour les agents relevant du régime spécial.

### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA pour les chefs de projet Nouveau DéCOR est payée via le salaire du mois de décembre de l'année concernée. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

## Article 11 : majoration de CIA pour les chefs de projets « hors mission »

### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le bénéficiaire doit avoir été identifié comme chef de projet avec une lettre de mission validée par le CODIR. La notion de « hors périmètre » de la mission est appréciée par le CODIR.

### 3. Les montants

124,45 € brut / mois pour les agents relevant du régime général ;

110,55 € brut / mois pour les agents relevant du régime spécial.

### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA pour les chefs de projet « hors mission » est payée en décembre de l'année concernée. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

Une retenue au *pro rata* de la durée de l'absence pour raison de santé dès le premier jour d'absence sera appliquée hors hospitalisation, congé maternité, paternité, maladie grave reconnue par la législation et accident du travail reconnu imputable au service.

En cas de congé maternité et d'adoption, il s'agira d'identifier le nouvel agent porteur du projet et donc bénéficiaire de cette majoration.

## Article 12 : majoration de CIA pour intérim long

### 1. Les bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

### 2. Les conditions d'attributions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le bénéficiaire doit avoir été identifié par le CODIR comme agent assurant l'intérim long d'un collègue (N+1, collatéral ou N-1). L'intérim peut être effectué seul ou à plusieurs agents.

### 3. Les montants

248,90 € brut / mois pour les agents relevant du régime général pour remplacer un encadrant ;

221,10 € brut / mois pour les agents relevant du régime spécial pour remplacer un encadrant ;

ou

149,34 € brut / mois pour les agents relevant du régime général pour remplacer un non encadrant ;

132,66 € brut / mois pour les agents relevant du régime spécial pour remplacer un non encadrant.

### 4. Les modalités de paiement

La majoration CIA pour intérim long est payée à la fin de l'intérim. La prime est également proratisée en fonction du temps de travail du bénéficiaire.

Une période de carence de 2 mois est appliquée durant laquelle la solidarité « intraservice » opère.

### Article 13 : suppression de la répartition du Complément indemnitaire

Il est proposé de retirer la répartition du complément indemnitaire instauré par la délibération n° COR 2016-315 du 2 décembre 2016 car cette ventilation n'est pas compatible avec les propositions de primes exceptionnelles soumis au Conseil communautaire. Cette répartition était la suivante à savoir :

- engagement professionnel : 15 % du RIFSEEP total (ou 60 % de la part variable) ;
- manière de servir : 10 % du RIFSEEP (ou 40 % de la part variable) ;
- possibilité de majoration du RIFSEEP de 10 % maximum (soit + 40 % maximum de part variable et dans la limite des plafonds) pour valoriser un travail et un investissement exceptionnel de la part de quelques agents uniquement dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au régime indemnitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.712-1 et -2, L.714-1, L.714-4 et suivants ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2021-969 du 21 juillet 2021 relatif à l'indemnité manquement de fonds ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu les arrêtés ministériels des corps de référence dans la fonction publique de l'État ;

Vu la délibération n° COR 2016-315 du 2 décembre 2016 relative à la mise en place du RIFSEEP ;

Vu les avis du Comité technique en date du 24 octobre 2016 et du 10 mai 2022 et du Comité social territorial du 23 mai 2023 ;

Considérant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation de la délibération antérieure relative à la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant que les majorations susvisées feront l'objet d'une part IFSE et/ou CIA versée en complément de la part IFSE et CIA prévues pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent concerné ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - DE VALIDER** la grille de primes exceptionnelles comme complétée ci-dessus ;

**2 - DE VALIDER** les modalités d'attribution et les montants proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

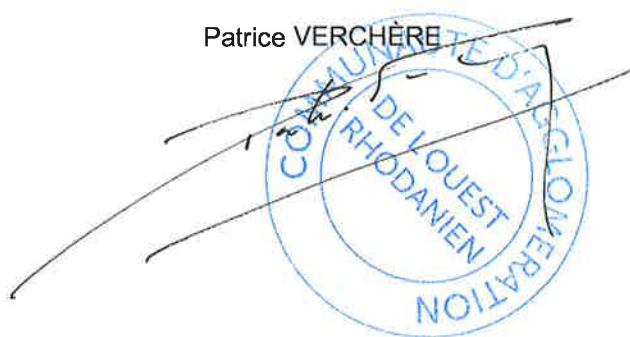
Ampliation à :

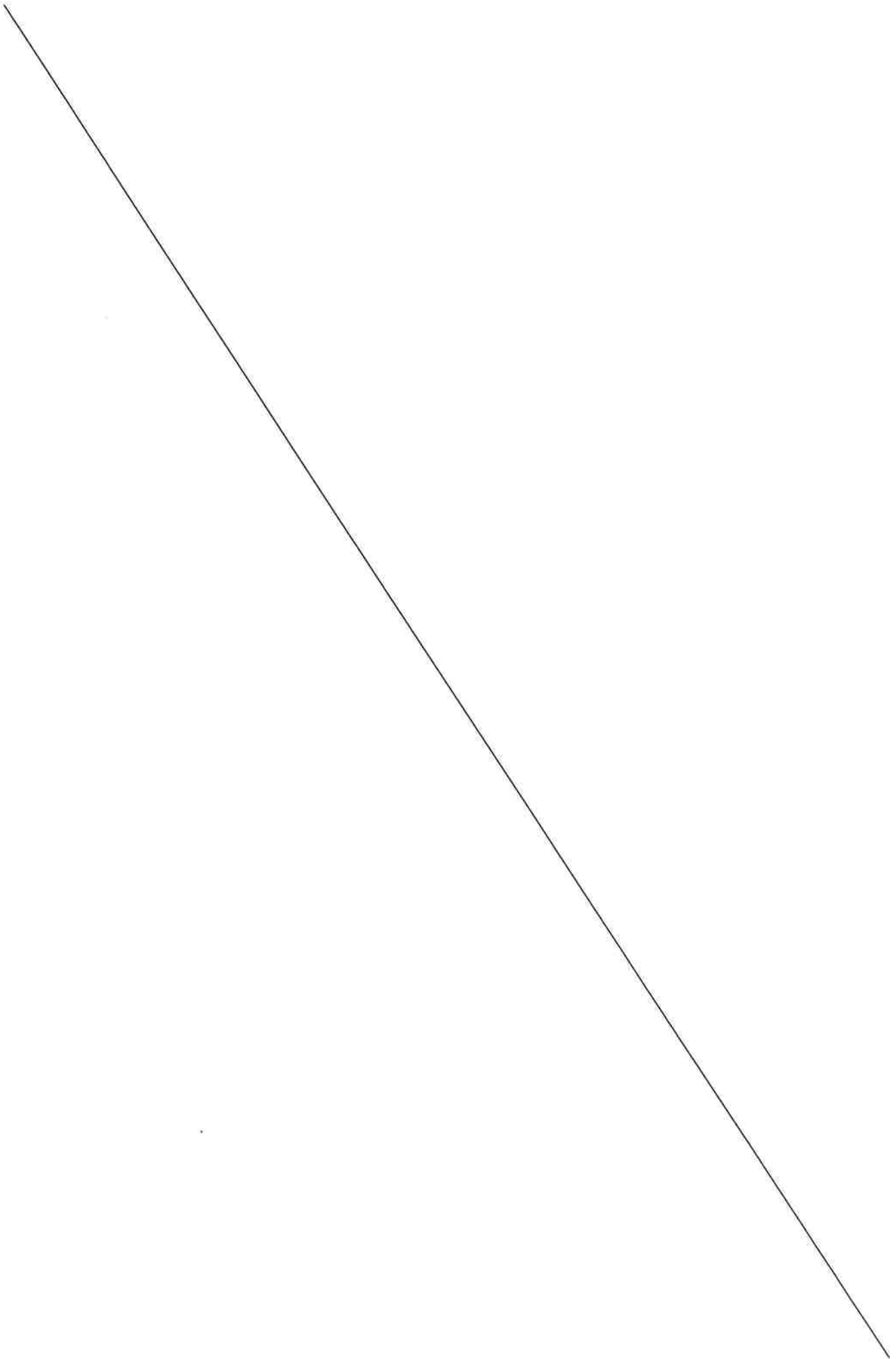
Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-228-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**  
**VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CLAVEISOLLES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a mis en place en 2019 un dispositif de fonds de concours à l'attention de ses communes membres pour les accompagner dans la réalisation de leurs investissements.

Le 5 décembre 2019, le Conseil communautaire a accordé un fonds de concours d'un montant maximum de 80 000 € à la Commune de Claveisolles pour son projet de construction d'une micro-crèche. Les modalités d'octroi et de versement sont définies dans un contrat de développement territorial signé le 2 janvier 2020 entre la Commune et la COR. Les travaux étant terminés, la Commune demande le versement du fonds de concours par la COR et présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût total	453 177,72 €	État (DETR)	111 800,00 €
		Département du Rhône	20 000,00 €
		Fonds de concours COR	80 000,00 €
		CAF	114 000,00 €
		MSA	15 000,00 €
		Autofinancement	112 377,42 €
Total	453 177,42 €	Total	453 177,42 €

Un acompte de 40 000 € ayant été versé en octobre 2021, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le versement du solde du fonds de concours, d'un montant de 40 000 €, à la Commune de Claveisolles.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2019-024 du 6 février 2019 approuvant la Charte de partenariat portant Pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes ;

Vu la délibération n° COR 2019-099 du 4 avril 2019 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération n° COR 2019-368 du 5 décembre 2019 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Claveisolles pour le projet de construction d'une micro-crèche ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Claveisolles du 3 avril 2023 sollicitant le versement du solde du fonds de concours octroyé ;

Vu le contrat de développement territorial signé le 2 janvier 2020 entre la Commune de Claveisolles et la COR ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** le versement du solde du fonds de concours d'un montant de 40 000 € à la Commune de Claveisolles pour le projet de construction d'une micro-crèche ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

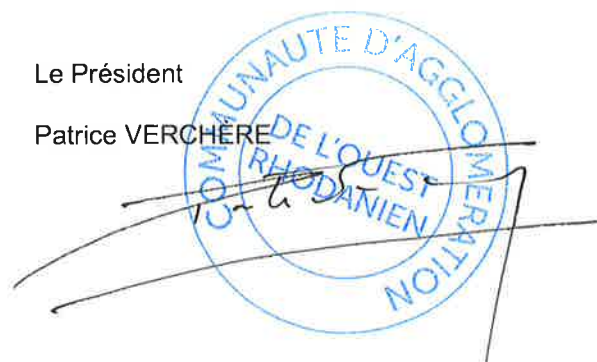
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-229-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Annick LAFAY, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**POLITIKES CONTRACTUELLES**  
**OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LES SAUVAGES**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

En approuvant le 19 novembre 2020 le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la période 2021-2023, le Conseil communautaire a réaffirmé son engagement à apporter un soutien financier pour accompagner chaque commune dans la réalisation de projets d'investissement.

Ce règlement d'attribution a été modifié par délibération n° COR 2022 004 du 13 janvier 2022.

Dans ce cadre, la Commune de Les Sauvages a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de 28 750 € pour la réalisation d'un parking vers le lotissement « Le clos du théâtre ».

Le plan de financement prévisionnel présenté par la Commune pour ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût des travaux	69 845,97 €	État DSIL 2021	14 493,70 €
Acquisition du terrain	12 500,00 €	COR	28 750,00 €
		Commune	39 102,27 €
TOTAL	82 345,97 €	TOTAL	82 345,97 €

Le montant demandé correspond au solde de l'enveloppe communale disponible au titre du fonds de concours.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération n° COR 2022-004 du 13 janvier 2022 approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Les Sauvages du 5 octobre 2022 sollicitant l'octroi d'un fonds de concours pour la réalisation d'un parking public ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 48    Contre : 0    Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximal de 28 750 € à la Commune de Les Sauvages pour la réalisation d'un parking vers le lotissement « Le clos du théâtre » ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégataire à signer le contrat de développement territorial avec la Commune et à procéder au versement du fonds de concours ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-230-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Pascal BRUN, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE -  
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° COR 2022-293 ET ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION  
N° COR 2022-364**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

En approuvant le 19 novembre 2020 le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la période

2021-2023, le Conseil communautaire a réaffirmé son engagement à apporter un soutien financier pour accompagner chaque commune dans la réalisation de projets d'investissement.

Ce règlement d'attribution a été modifié par délibération n° COR 2022 004 du 13 janvier 2022.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a octroyé deux fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière : l'un de 27 300 € pour le projet de sécurisation et d'aménagement de l'entrée Nord du village sur la RD 308, et l'autre de 15 024 € pour le projet de rénovation et de mise aux normes du chauffage de l'église.

Au vu du contexte économique actuel il apparaît que ce dernier projet ne pourra être réalisé dans les délais impartis. C'est pourquoi la Commune sollicite le report de ce fonds de concours sur le projet de sécurisation et d'aménagement routier.

Le nouveau plan de financement prévisionnel présenté par la Commune pour ce projet est le suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant HT</i>
Coût total	236 076,50 €	Amendes de police	9 122,00 €
		Département du Rhône Appel à projets	35 000,00 €
		COR	42 324,00 €
		Commune	149 630,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>236 076,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>236 076,50 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération n° COR 2022-004 du 13 janvier 2022 approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération n° COR 2022-293 du 29 septembre 2022 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière pour le projet de sécurisation et d'aménagement de l'entrée Nord du village sur la RD 308 ;

Vu la délibération n° COR 2022-364 du 24 novembre 2022 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière pour le projet de rénovation et de mise aux normes du chauffage de l'église ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Jean-la-Bussière du 4 avril 2023 demandant la modification de l'affectation du fonds de concours octroyé ;

Vu les contrats de développement territorial signés les 25 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2022 entre la Commune de Saint-Jean-la-Bussière et la COR ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'abrogation de la délibération n° COR 2022-364 du 24 novembre 2022 attribuant un fonds de concours de 15 024 € à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière pour son projet de rénovation du chauffage de l'église, mettant fin au contrat de développement territorial signé le 1<sup>er</sup> décembre 2022 avec la Commune ;

**2 - D'APPROUVER** la modification de la délibération n° COR 2022-293 du 29 septembre 2022 pour augmenter de 15 024 € le fonds de concours attribué à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière pour son projet de sécurisation et d'aménagement de l'entrée Nord du village sur la route départementale (RD) 308, le portant au montant total maximum de 42 324 € ;

**3 - D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégataire à signer un avenant au Contrat de développement territorial conclu avec la Commune en date du 25 octobre 2022 pour son projet de sécurisation et d'aménagement de l'entrée Nord du village sur la RD 308 ;

**4 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

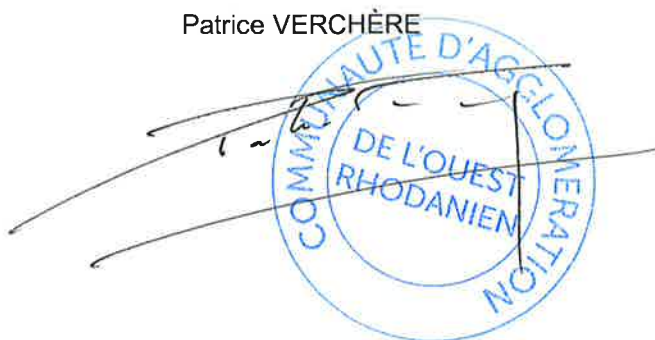
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

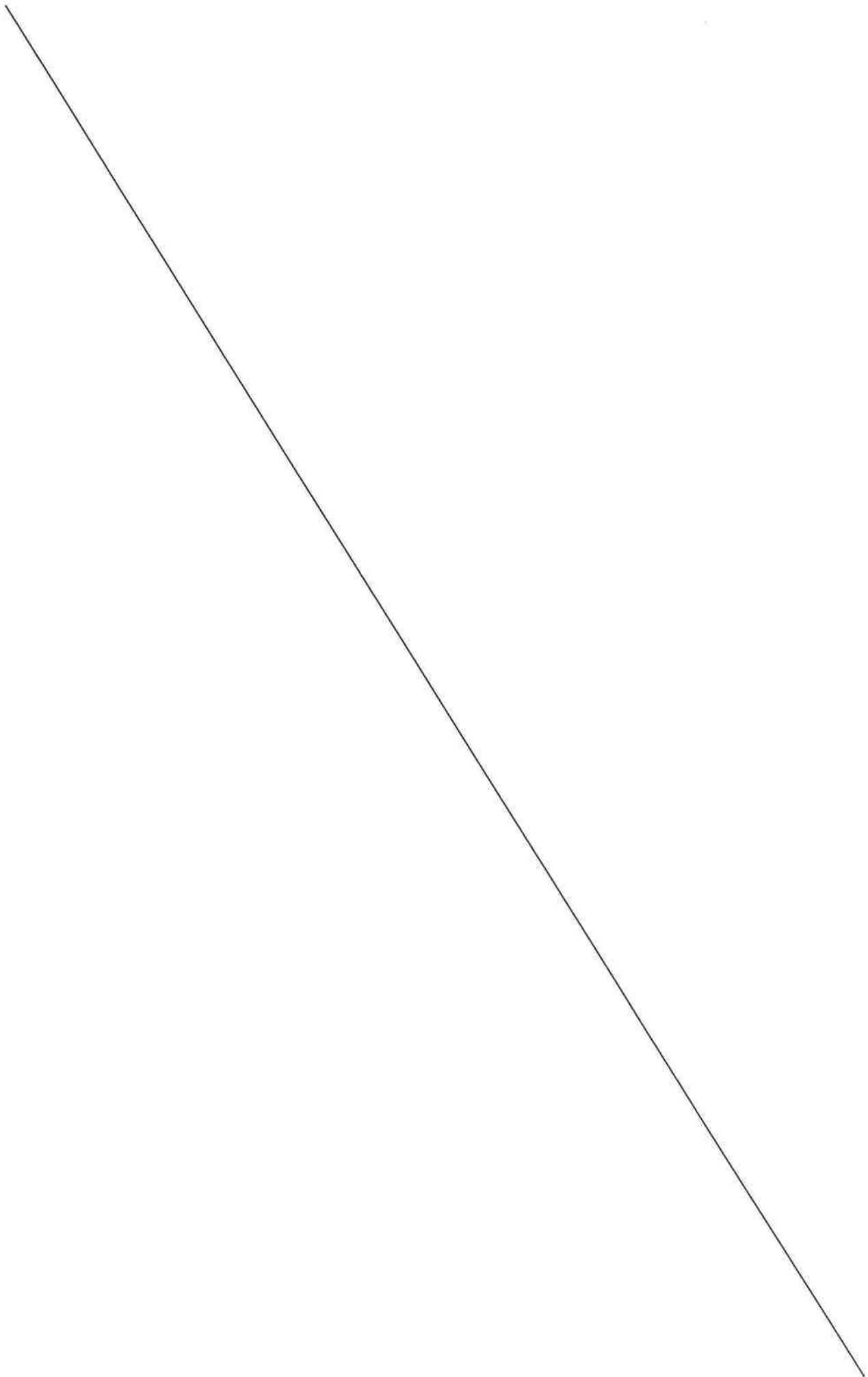
Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-231-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

**Présents : 39**

Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

**Absents : 16**

Patrice VERCHÈRE, Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Jonathan PONTET, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

**Excusés ayant donné pouvoir : 8**

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**  
**VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE COURS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a mis en place en 2019 un dispositif de fonds de concours à l'attention de ses communes membres pour les accompagner dans la réalisation de

leurs investissements.

Le 5 décembre 2019, le Conseil communautaire a accordé un fonds de concours d'un montant maximum de 80 000 € à la Commune de Cours pour son projet de réhabilitation du château de la Fargette. Les modalités d'octroi et de versement sont définies dans un contrat de développement territorial signé le 5 janvier 2020 entre la Commune et la COR. Les travaux étant terminés, la Commune demande le versement du fonds de concours par la COR et présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Coût total	2 562 974 €	État	403 750 €
		Enveloppe parlementaire	20 912 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	220 000 €
		Département du Rhône	519 689 €
		Fonds de concours COR	80 000 €
		Autofinancement	1 318 623 €
Total	2 562 974 €	Total	2 562 974 €

Un acompte de 40 000 € ayant été versé en février 2020, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 40 000 € à la Commune de Cours.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2019-024 du 6 février 2019 approuvant la Charte de partenariat portant Pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes ;

Vu la délibération n° COR 2019-099 du 4 avril 2019 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération n° COR 2019-366 du 5 décembre 2019 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Cours pour le projet de réhabilitation du château de La Fargette ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Cours du 4 avril 2023 sollicitant le versement du fonds de concours octroyé ;

Vu le contrat de développement territorial signé le 2 janvier 2020 entre la Commune d'Affoux et la COR ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,  
Pour : 47    Contre : 0    Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 40 000 € à la Commune de Cours

**2 - DE MANDATER** Monsieur de Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-232-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **28 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 40

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Fabienne VOLAY, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 15

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Jean-François TERRIER, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-REINS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

En approuvant le 19 novembre 2020 le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la période 2021-2023, le Conseil communautaire a réaffirmé son engagement à apporter un soutien financier pour accompagner chaque commune dans la réalisation de projets d'investissement.

Ce règlement d'attribution a été modifié par délibération n° COR 2022-004 du 13 janvier 2022.

Dans ce cadre, la Commune de Saint-Vincent-de-Reins a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de 18 992 € pour la réalisation de travaux d'amélioration des équipements du centre bourg au service des usagers. Le plan de financement prévisionnel présenté par la Commune pour ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût des travaux	52 613,53 €	Département du Rhône	14 927,00 €
		COR	18 992,00 €
		Commune	18 994,53 €
TOTAL	52 613,53 €	TOTAL	52 613,53 €

Le montant demandé correspondant au solde de l'enveloppe communale disponible au titre du fonds de concours, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de valider l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 18 992 € à la Commune de Saint-Vincent-de-Reins pour la réalisation de son projet. L'attribution du fonds de concours donne lieu à la signature d'un contrat de développement territorial qui en précise les modalités de versement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération n° COR 2022-004 du 13 janvier 2022 approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Vincent-de-Reins du 22 mai 2023 sollicitant l'octroi d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux d'amélioration des équipements du centre bourg au service des usagers ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximal de 18 992 € à la Commune de Saint-Vincent-de-Reins pour la réalisation de travaux d'amélioration des équipements du centre bourg au service des usagers ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégataire à signer le contrat de développement territorial avec la Commune et à procéder au versement du fonds de concours ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-233-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Annick LAFAY

---

**CULTURE**

**SAISON CULTURELLE 2023-2024 - MODIFICATION DES TARIFS DE BILLETTERIE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence Culture, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) organise plusieurs spectacles durant sa saison culturelle.

Pour la saison 2023-2024, la Direction Rayonnement culturel, touristique et sportif propose de nouveaux

tarifs.

Une augmentation est appliquée pour chaque tarif, en tenant compte de l'évolution du coût de la vie mais en restant abordable pour le plus grand nombre d'habitants.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- tarif plein (TP) : 6,00 € ;
- tarif réduit (TR) : 3,00 € par personne pour les groupes à partir de 5 personnes, les demandeurs d'emploi, les moins de 12 ans et les 12 ans inclus à moins de 18 ans sans pass Culture ;
- tarif scolaire : 2 € pour les élèves des écoles de la COR ;
- tarif unique exceptionnel : 5 € pour le festival *Circulez, y'a tout à voir*, co-organisé en avril 2024 avec l'association HVA Culture dont le siège social est à Lamure-sur-Azergues ;
- tarif gratuit pour :
  - les enfants de moins de 2 ans ;
  - chaque participant aux projets artistiques programmés ainsi qu'un invité accompagnateur ;
  - un quota d'invitations solidaires (jusqu'à 10 places par partenaire à vocation sociale du territoire) ;
  - les professionnels et invités des compagnies (dans la limite de 10 personnes) ;
  - les accompagnateurs de groupes, notamment scolaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2016-045 du 3 mars 2016, créant la régie de recettes Spectacles ;

Vu la délibération n° COR 2022-369 du 24 novembre 2022 approuvant les modifications des tarifs de billetterie de la saison culturelle 2022-2023 ;

Vu l'arrêté constitutif n° 2016-011 du 8 mars 2016, instituant la régie de recettes Spectacles ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Annick LAFAY, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** les modifications des tarifs de billetterie tels que présentées ci-dessus pour la saison 2023/2024 ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

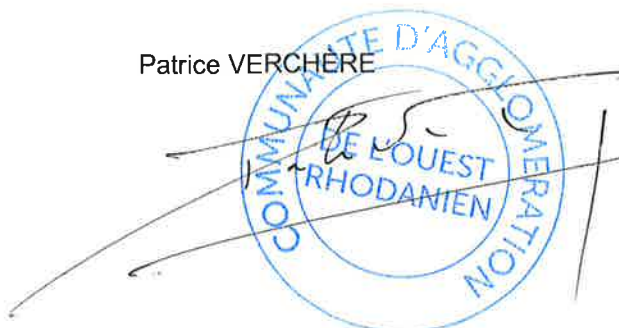
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-234-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Fabienne VOLAY, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : René PONTET

---

**GESTION DES DÉCHETS**

**APPROBATION DU TARIF DE LA REDEVANCE SPÉCIALE 2024 POUR LES DÉCHETS ASSIMILÉS  
AUX DÉCHETS MÉNAGERS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a institué la redevance spéciale pour assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets des ménages, dont le producteur n'est pas un ménage.

Sur proposition de la commission Gestion des déchets, ce tarif au litre est basé sur le calcul du coût réel de la prestation de collecte et de traitement des déchets liés à la redevance spéciale, exclusion faite des coûts de la collecte latérale et de la collecte en porte à porte des déchets des ménages.

Il s'appliquera aux usagers redevables pour l'année 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-13 et suivants, L.2333-78 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2021-217 du 30 juin 2021 relative à la mise en œuvre de la redevance spéciale sur le territoire de la COR ;

Vu la délibération n° COR 2022-302 du 29 septembre 2022 relative à la modification du règlement de la redevance spéciale pour l'évolution des conditions d'exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par René PONTET, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE FIXER** le tarif de la redevance spéciale 2024 à 0,045 € / litre pour les ordures ménagères et la gratuité pour les emballages recyclables.

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-235-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : René PONTET

---

**GESTION DES DÉCHETS**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DU PONT-BASCULE COMMUNAUTAIRE  
AU BÉNÉFICE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Gendarmerie nationale, brigade de Thizy-Amplepuis-Cours, souhaite utiliser ponctuellement le pont bascule situé à Thizy-les-Bourgs dans l'enceinte du garage du service de Gestion des déchets, pour

peser des véhicules et vérifier la conformité de leur charge à la réglementation routière.

Le pont bascule appartenant au domaine public de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, son utilisation par un tiers devrait normalement donner lieu au paiement d'une redevance.

Toutefois, le Code général de la propriété des personnes publiques (article L.2125-1) a expressément prévu des dérogations à ce principe et donne la possibilité d'autoriser une occupation à titre gratuit notamment lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2333-78 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par René PONTET, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la convention de mise à disposition à titre gratuit du pont bascule communautaire au bénéfice de la Gendarmerie nationale.

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

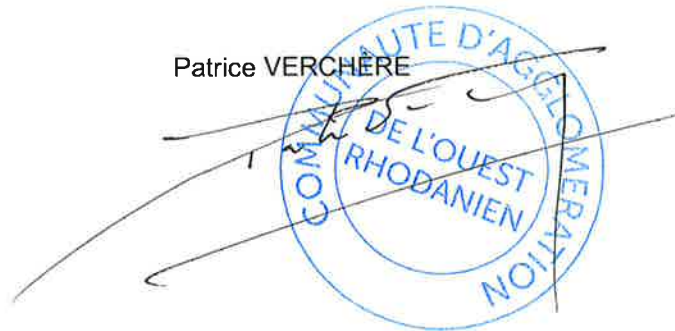
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-236-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE

Secrétaire de séance : Éric LACROIX

Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023

Date de publication : **06 JUL. 2023**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Fabienne VOLAY, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER)

Absents : 13

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusées ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à M. Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Mme Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à M. Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à M. Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à M. Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à M. Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à M. Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à M. Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Christian PRADEL

---

**CYCLE DE L'EAU**

**TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE SUR LE PÉRIMÈTRE DE TARARE AU SMERT -  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau potable est transférée à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR). Elle est exercée par la COR sous la forme de délégation de service public,

sur le territoire des communes de Tarare et Poule-les-Écharmeaux. Sur le reste du territoire, elle relève des syndicats compétents en ce domaine.

Par délibération n° COR 2022-098 du 24 mars 2022, la COR a sollicité son adhésion au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT) pour le territoire de la commune de Tarare à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par délibération du 20 avril 2022, le Comité syndical du SIERT a approuvé cette adhésion, le Syndicat intercommunal devenant de droit le syndicat mixte des eaux de la région de Tarare (SMERT).

L'extension du périmètre du SMERT entraîne de plein droit, à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence eau sur le périmètre étendu, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, l'application du II de l'article L.5211-18, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application des articles L. 1321-1 et suivants du CGCT, il y a mise à disposition gratuite des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau pour le territoire de la commune de Tarare, constatée par un procès-verbal établi contradictoirement.

Cette mise à disposition cesse le jour où le Syndicat n'exerce plus la compétence, en cas de dissolution du Syndicat ou dans le cas où les biens précités ne sont plus nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Conformément aux articles L. 1321-2 et L. 5211-18 du CGCT, le Syndicat assume sur les biens mis à sa disposition par la COR l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

De plus, en application des dispositions susvisées, les emprunts souscrits par la COR pour réaliser des investissements indispensables à l'exercice du service sur le territoire de la Commune de Tarare seront mis à disposition du SMERT puisqu'ils constituent une obligation attachée à un bien, équipement ou service nécessaire au service.

L'ensemble des éléments transférés, figurant à l'actif et au passif, est détaillé en annexe de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2022-006 du 13 janvier 2022 approuvant le principe d'adhésion au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT) pour le périmètre de Tarare ;

Vu la délibération n° COR 2022-098 du 24 mars 2022 approuvant l'adhésion au SIERT pour le périmètre de Tarare ;

Vu la délibération n° COR 2022-232 du 29 juin 2022 approuvant l'adhésion de la COR au SIERT pour le périmètre de la commune de Tarare ;

Vu la délibération n° COR 2023-125 du 23 mars 2023 approuvant le transfert du résultat budgétaire de fonctionnement correspondant au périmètre de Tarare dans le cadre du transfert de la compétence « Eau potable » au Syndicat mixte des eaux de la région de Tarare ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉCIDE**



**1 - D'APPROUVER** le procès-verbal de transfert de l'actif et du passif du périmètre de Tarare, nécessaires à l'exercice de la compétence « eau potable » en annexe ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal et ainsi qu'à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

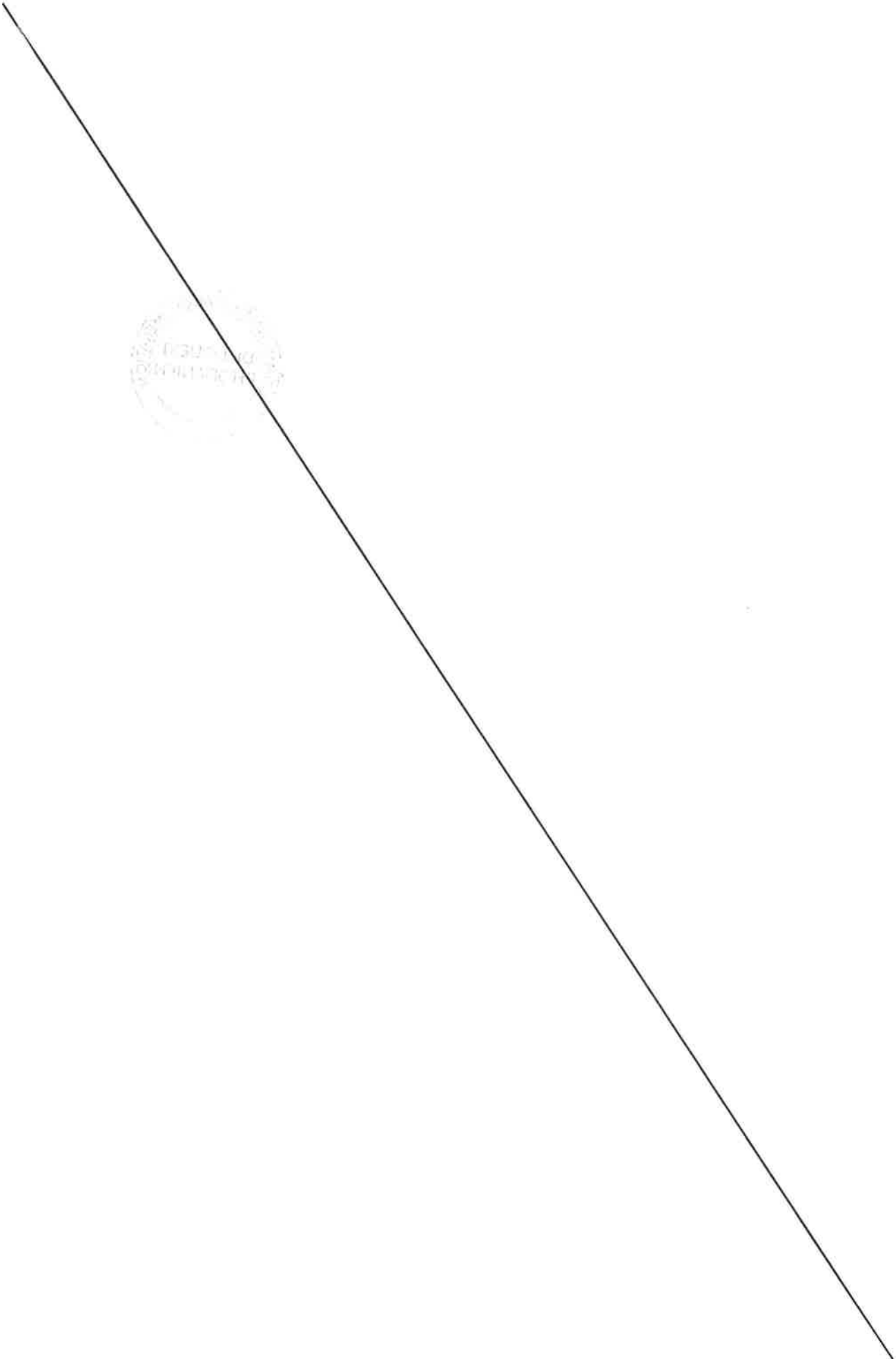
La Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-237-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Olivier MAIRE

---

**TOURISME**

**MISE À JOUR DES TARIFS ET AJOUT D'OBJETS EN VENTE - BOUTIQUE DU LAC DES SAPINS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil communautaire a arrêté le 24 novembre 2022 la grille tarifaire applicable aux articles vendus à la boutique du Lac des Sapins. Toutefois, il est nécessaire de modifier le prix unitaire du produit « peluche » dorénavant proposé à la vente en deux tailles et d'ajouter le prix d'un nouvel objet souvenir « porte clef ». De plus, la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche

et la protection du milieu aquatique ayant mis à jour le prix des cartes de pêche, il paraît opportun, pour une meilleure information des clients, d'intégrer ces nouveaux tarifs. La grille tarifaire s'établit comme suit :

- magnet	4,00 € l'unité – 10 € le lot de 3
- carte postale	0,50 € l'unité
- peluche - petite taille	12,00 €
- peluche - taille moyenne	15,00 €
- porte clef	5,00 €
- pièce « Monnaie de Paris »	2,00 €
- tote-bag (sac en toile)	4,00 € l'unité – 10 € le lot de 3
- gilet sans manche	25,00 €
- mug	7,00 €
- topo-guide FFRandonnée	14,90 €
- topo-guide Escalade dans le Rhône	20,00 €
- carte de randonnées PDIPR	5,00 €
- tome de randonnées ou VTT	8,00 €
- fiche de randonnée individuelle	1,00 €
- carte IGN	13,40 €
- carte des vins du Beaujolais	7,90 €
- boucles Vélo autour de Lyon	15,00 €
- 4 timbres France Géoparc	6,50 € *
- 4 timbres Monde Géoparc	7,50 € *
- BD Géoparc	8,00 € *
- bouteille Géoparc	5,00 € *
- carte de pêche enfant	7,00 € **
- carte de pêche adulte	13,00 € **
- carte hebdomadaire	34,00 € **
- location VTTAE 1 heure	15,00 €
- location VTTAE ½ journée	25,00 €
- location VTTAE journée	40,00 €
- location de remorque vélo enfant	3,00 €
- frais postaux	tarifs en vigueur fixés par la Poste

Les produits vendus en boutique sont également disponibles en ligne sur le site internet [www.beaujolaisvert.com](http://www.beaujolaisvert.com).

\*tarifs fixés par Géoparc et susceptibles d'être modifiés. Tarifs au taux de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en vigueur

\*\*tarifs fixés par la Fédération départementale de pêche du Rhône et susceptibles d'être modifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération COR n° 2022-372 du 24 novembre 2022 approuvant la mise à jour des tarifs de la boutique du Lac des Sapins ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Olivier MAIRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la mise à jour de la grille tarifaire de la boutique du Lac des Sapins ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**  
**N° COR 2023-238-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Olivier MAIRE

---

**TOURISME**

**COMPLÉMENT À LA GRILLE TARIFAIRE DES CABANES DU LAC DES SAPINS**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis la délibération n° COR 2023-130 du 23 mars 2023 approuvant la grille tarifaire des Cabanes du Lac des Sapins, le service hôtelier s'est doté de nouveaux produits et prestations pour renforcer son attractivité et le bien-être des usagers. Il est nécessaire que leurs tarifs soient approuvés par le Conseil communautaire.

Leur grille tarifaire s'établit comme suit :

Services supplémentaires	Tarif
Petite restauration	
Limonade (75 cl)	3,60 €
Jus de fruit (1 litre)	5,50 €
Eau (50 cl)	1,00 €
Eau (1 litre)	1,80 €
Bière (33 cl)	4,50 €
Bière (75 cl)	8,00 €
Vin rosé Beaujolais	7,50 €
Vin rouge Beaujolais	12,50 €
Vin blanc	10,50 €
Rosé pétillant Beaujolais	10,50 €
Saucisson calibré (350 grammes)	8,50 €
Terrine (200 grammes)	6,50 €
Biscuits salés (160 grammes)	5,00 €
Biscuits salés (180 grammes)	6,00 €
Miel biologique (500 grammes)	9,50 €

Tarifs Toutes taxes comprises (TTC), taux de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2019-399 du 17 décembre 2019 approuvant l'acquisition du village des cabanes sur le site du Lac des Sapins ;

Vu la délibération n° COR 202-267 du 22 octobre 2020 approuvant l'étude de faisabilité du village des cabanes ;

Vu la délibération n° COR 2023-130 du 23 mars 2023 approuvant la grille tarifaire des Cabanes du Lac des Sapins ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Olivier MAIRE, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'ajout des prestations et produits complémentaires pour le service hôtelier proposé aux clients ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Éric LACROIX

Le Président

Patrice VERCHÈRE



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-239-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
Date de publication : **28 JUIN 2023**  
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Guy JOYET

---

**PATRIMOINE - BÂTIMENTS - INFRASTRUCTURES**

**SAISIE POUR AVIS DE LA CCSPL ET DU CST SUR LE PRINCIPE D'UNE GESTION DÉLÉGUÉE DE L'ABATTOIR ET DE L'ATELIER DE DÉCOUPE À SAINT-ROMAIN-DE-POPEY**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Les délégations de service public de l'abattoir et de l'atelier de découpe sont conclues jusqu'au 31 décembre 2024 et nécessitent de lancer une procédure de renouvellement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Selon l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, l'avis de la Commission consultative des services publics locaux doit être recueilli avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de toute délégation de service public.

En parallèle, le Comité social territorial est consulté pour avis sur l'organisation et le fonctionnement des services, selon l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1, L.1413-1 et L.1411-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33 ;

Le Conseil communautaire, lecture faite par Guy JOYET, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - DE SOLLICITER** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux avant de se prononcer sur le principe de la gestion déléguée de l'abattoir et de l'atelier de découpe à Saint-Romain-de-Popey ;

**2 - DE SAISIR** le Comité social territorial ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

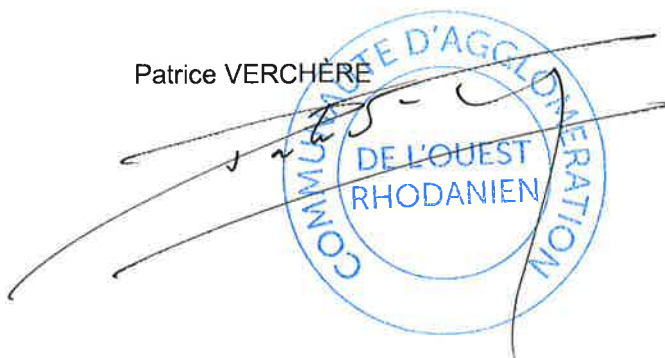
Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE





---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN  
N° COR 2023-240-CC**

**Séance du jeudi 15 juin 2023**

---

Président de séance : Patrice VERCHÈRE  
 Secrétaire de séance : Éric LACROIX  
 Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023  
 Date de publication : **28 JUIN 2023**  
 Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 41

Patrice VERCHÈRE, Bruno PEYLACHON, Martin SOTTON, Christian PRADEL, René PONTET, Annick LAFAY, Sylvie MARTINEZ, Olivier MAIRE, Bernadette BLEIN, Alain SERVAN, Gilles DUBESSY, Christine GALILEI, Guy JOYET, Dominique DESPRAS, Jacqueline BERTHIER, Sophie CHASSAGNEL, Éric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Christine DE SAINT JEAN, Jonathan PONTET, Hubert ROCHE, Pascale JOMARD, Nadine NOYEL, Marc DESPLACES, Véronique MURAT, Gaëlle CROISAT, Pascal TOUCHARD, Pascal BRUN, Alain DEQUEVAUVILLER, Jean-François TERRIER, Philippe TRIOMPHE, Antonio AGUERA, Lidia LEITAO, Anne-Marie VIVIER-MERLE, Nathalie CHEVALIER, Nathalie ESTIENNE, Michèle LONGÈRE, Alexandre PROTON, Jean-Claude GIROUD (suppléant de Vincent CORGIER).

Absents : 14

Daniel DUMONTET, Marie-Claire DUBOUIS, David GIANONE, Cécile VERNAY-CHERPIN, Philippe LORCHEL, Evelyne PRELE, Chantal MERARD, Slim MAZNI, Magali CHERPIN, Anne REYMBAUT, Patrick BOURRASSAUT, Maurice RAFFIN, Fabienne VOLAY, Jean-Luc FRANÇOIS.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

Jacques DE BUSSY donne procuration à Alain DEQUEVAUVILLER, Hervé DIGAS donne procuration à Sylvie MARTINEZ, Marie-Christine PERRODON donne procuration à Antonio AGUERA, Alain PÉRONNET donne procuration à Philippe TRIOMPHE, Josée PERRUSSEL-BATISSE donne procuration à Bruno PEYLACHON, Jean-Marc BUTTY donne procuration à Gilles DUBESSY, Laura GAUTIER donne procuration à Alain SERVAN, Alain GERBERON donne procuration à Christian PRADEL.

N'ayant participé ni aux débats ni au vote : 0

Rapporteur : Guy JOYET

---

**CENTRES NAUTIQUES - PISCINES**

**REMBOURSEMENT DES USAGERS EN RAISON DE LA MODIFICATION DES HORAIRES DU CENTRE NAUTIQUE**

---

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2023, par lequel Monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, les horaires du centre nautique Aquaval ont été modifiés, entraînant l'impossibilité pour certains usagers d'utiliser leur abonnement.

Certains d'entre eux, n'ayant pas la possibilité d'adapter leur venue aux nouveaux horaires, ont demandé à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien le remboursement de leur abonnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération du conseil de communauté n° COR 2018-177 du 16 mai 2018 approuvant les tarifs supplémentaires des centres nautiques de la COR ;

Vu la délibération du conseil de communauté n° COR 2023-128 du 23 mars 2023 approuvant les nouveaux tarifs d'Aquaval à partir de septembre 2023.

Le Conseil communautaire, lecture faite par Guy JOYET, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** le remboursement dont la demande a été faite avant le 31 décembre 2023 des entrées et des abonnements au *pro rata* du nombre de séances restantes ;

**3 - DE MANDATER** le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance

Le Président

Éric LACROIX

Patrice VERCHÈRE

